



PROJET DE LOI DE FINANCES

# 2008

## Budget de la défense



MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE

PROJET DE LOI DE FINANCES

2008

Budget de la défense

Le 26 septembre 2007



2008 sera une année décisive pour l'ensemble de notre système de défense et de sécurité.

Conformément aux instructions du Président de la République, les grandes options stratégiques et les principaux axes de notre effort de défense seront réévalués dans un Livre blanc, au terme d'un large débat associant notamment nos partenaires européens.

Les méthodes de gestion du ministère de la défense seront analysées, comme celles de l'ensemble des ministères, dans un exercice de révision des politiques publiques de l'État, afin de rendre notre action plus efficace et plus performante.

La Défense connaît des coûts fixes encore trop élevés : plus du tiers de ses effectifs se consacrent à des fonctions de support technique, administratif et de soutien non opérationnel. Nous devons donc mener des réformes, portant notamment sur notre organisation et nos implantations, afin de dégager de nouvelles capacités de financement au profit de l'équipement des forces et de l'amélioration de la condition du personnel.

Dès 2008, le projet de budget prendra en compte ces orientations puisqu'il contribuera à la maîtrise des dépenses publiques tout en renforçant les capacités et l'efficacité de nos forces armées, dans l'attente de la prochaine loi de programmation militaire.

J'ai pu personnellement mesurer la qualité de l'engagement des femmes et des hommes de la Défense, au Liban, en Afrique, en Afghanistan et dans les Balkans, et leur très haut niveau de professionnalisme. Ce budget prévoit un financement initial des opérations extérieures de 375 M€, pérennisant ainsi les acquis de l'actuelle programmation.

Avec 16 milliards de crédits consacrés à l'équipement des forces et de la gendarmerie, le budget 2008 confirmera l'exécution quasiment nominale de la loi de programmation militaire dont il constituera la dernière annuité. Il autorisera un volume important de livraisons et de commandes qui moderniseront encore les matériels de nos armées.

La préparation de l'avenir bénéficiera d'un montant de 700 M€ au titre des études amont.

La Défense appliquera scrupuleusement la politique gouvernementale consistant à ne pas remplacer un départ sur deux à la retraite en supprimant 6 000 postes, principalement sur les fonctions d'administration et de soutien, et à l'exclusion des unités opérationnelles. En contrepartie, les personnels civils et militaires du ministère bénéficieront d'un effort sans précédent de revalorisation de leurs traitements et soldes, pour un montant de 102 M€.

Au service de la sécurité de nos concitoyens et de la protection des intérêts de la France dans le monde, active dans le règlement des crises internationales, la Défense disposera en 2008 d'un budget qui lui permettra d'assumer pleinement ses missions, qui comptent parmi les plus importantes de l'État.

A stylized signature of Hervé MORIN, consisting of a single continuous line forming a loop and a tail.

Hervé MORIN

## Titre 1

### Les moyens de la Défense

#### Chapitre : 01

La bonne exécution financière  
de la loi de programmation militaire 2003-2008  
consolidée par le projet de loi de finances pour 2008 9

- |   |    |
|---|----|
| 1. 48,1 milliards d'euros mis à la disposition du ministère de la défense | 11 |
| 2. La couverture des investissements engagés est assurée                  | 16 |

#### Chapitre : 02

Des moyens pour assurer la sécurité des Français,  
faire progresser la paix et l'Europe de la Défense 19

- |   |    |
|---|----|
| 1. Un niveau élevé d'engagement opérationnel                          | 21 |
| 2. Une diplomatie de défense au service de la paix                    | 25 |
| 3. Un rôle déterminant dans la construction de l'Europe de la Défense | 25 |
| 4. Une place reconnue auprès de l'Otan                                | 27 |

#### Chapitre : 03

Les femmes et les hommes au cœur de la Défense 29

- |   |    |
|---|----|
| 1. Une politique de ressources humaines dynamique                 | 31 |
| 2. La Défense : premier recruteur et deuxième employeur de l'État | 36 |
| 3. Une politique sociale constante                                | 37 |
| 4. Une meilleure capacité à utiliser la réserve                   | 38 |

#### Chapitre : 04

Des équipements au service des missions 39

- |  |    |
|--|----|
| 1. 16 milliards d'euros de crédits pour équiper la Défense | 40 |
| 2. Les livraisons de matériels en 2008                     | 41 |
| 3. Les commandes de matériels en 2008                      | 44 |
| 4. La disponibilité des matériels                          | 46 |
| 5. La recherche de défense et de sécurité                  | 48 |

## Titre 2

### Un ministère engagé dans les politiques publiques de l'État

#### Chapitre : 01

Un ministère acteur de la réforme de l'État 53

- |  |    |
|--|----|
| 1. D'importantes avancées ont déjà été obtenues                    | 54 |
| 2. Le nouvel élan de la révision générale des politiques publiques | 56 |

#### Chapitre : 02

Un ministère au service des priorités  
de l'action gouvernementale 59

- |   |    |
|---|----|
| 1. Le plan « égalité des chances »                        | 60 |
| 2. La protection de l'environnement                       | 61 |
| 3. Des PME-PMI au cœur de la base industrielle de Défense | 62 |
| 4. Les pôles de compétitivité                             | 63 |
| 5. L'intelligence économique                              | 64 |
| 6. Le soutien aux exportations                            | 65 |

#### Annexe 01

Statistiques 67

#### Annexe 02

Fiches programmes 77

PROJET DE LOI DE FINANCES

# Titre 1

Les moyens de la Défense



CHAPITRE :

01

La bonne exécution financière  
de la loi de programmation militaire  
2003-2008 consolidée par le projet  
de loi de finances pour 2008

Les ressources mises à la disposition du ministère de la défense par le projet de loi de finances 2008 permettent de poursuivre l'effort au profit de la protection des intérêts de la Nation et de la sécurité des Français conformément à la loi de programmation militaire (LPM) 2003-2008 dont ce budget constitue la dernière annuité.

Mis en place pour la première année en 2006, le nouveau cadre budgétaire issu de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit une allocation de ressources par mission et programme, auxquels sont associés des objectifs et des indicateurs de résultats permettant la mesure de la performance de l'action de l'État.

L'organisation du budget de l'État permet d'évaluer l'efficacité du service rendu aux Français. Elle repose sur la responsabilité des gestionnaires de programmes qui doivent assurer, dès le premier euro, le meilleur emploi des ressources.

**LES MISSIONS ET PROGRAMMES RELEVANT DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**

**Mission « Défense »**

Programme 144  
« Environnement et prospective de la politique de défense »

1 655 M€  
(LFI\* 2007 : 1 661 M€)

Responsable : Michel Miraillet,  
directeur chargé des affaires stratégiques

Programme 146  
« Equipement des forces »

10 422 M€  
(LFI\* 2007 : 10 405 M€)

Responsables :  
- Général d'armée Jean-Louis Georgelin,  
chef d'état-major des armées  
- François Lureau, délégué général  
pour l'armement

Programme 212  
« Soutien de la politique de la défense »

3 440 M€  
(LFI\* 2007 : 3 164 M€)

Responsable : Christian Piotre, secrétaire  
général pour l'administration

Programme 178  
« Préparation et emploi des forces »

21 263 M€  
(LFI\* 2007 : 21 021 M€)

Responsable : Général d'armée Jean-Louis  
Georgelin, chef d'état-major des armées

\* Loi de finances initiale

**Mission interministerielle  
« Sécurité »**

Programme 152  
« Gendarmerie nationale »

7 465 M€  
(LFI\* 2007 : 7 512 M€)

Responsable : Général d'armée  
Guy Parayre, directeur général  
de la gendarmerie nationale

**Mission interministerielle « Recherche  
et enseignement supérieur »**

Programme 191  
« Recherche duale (civile et militaire) »

200 M€  
(LFI\* 2007 : 198 M€)

Responsable : François Lureau,  
délégué général pour l'armement

**Mission interministerielle  
« Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »**

Programme 169  
« Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant »

3 361 M€  
(LFI\* 2007 : 3 423 M€)

Responsable : Christian Piotre, secrétaire  
général pour l'administration

Programme 167  
« Liens entre la Nation et son armée »

258 M€  
(LFI\* 2007 : 265 M€)

Responsable : Christian Piotre, secrétaire  
général pour l'administration

\* Loi de finances initiale

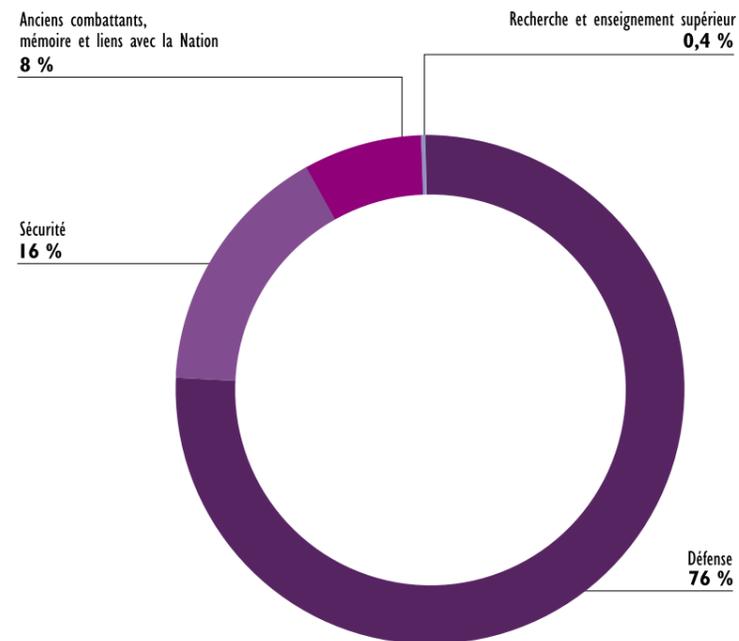
**1. 48,1 MILLIARDS D'EUROS MIS À LA DISPOSITION DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**

Les missions « Défense » et « Sécurité », qui garantissent la protection et la sécurité des Français, mobilisent près de 92 % des crédits de paiement mis à la disposition du ministère de la défense. Les crédits prévus au profit du monde combattant traduisent la reconnaissance de la Nation envers ceux qui ont défendu la patrie.

**Répartition des crédits du projet de loi de finances du ministère de la défense, par mission, pensions comprises.**

MISSIONS	Autorisations d'engagement (AE) en M€	Crédits de paiement (CP) en M€
Défense	35 990	36 780
Sécurité	7 709	7 465
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	3 618	3 620
Recherche et enseignement supérieur	200	200
<b>Totaux</b>	<b>47 518</b>	<b>48 065</b>
dont pensions	9 191	9 191

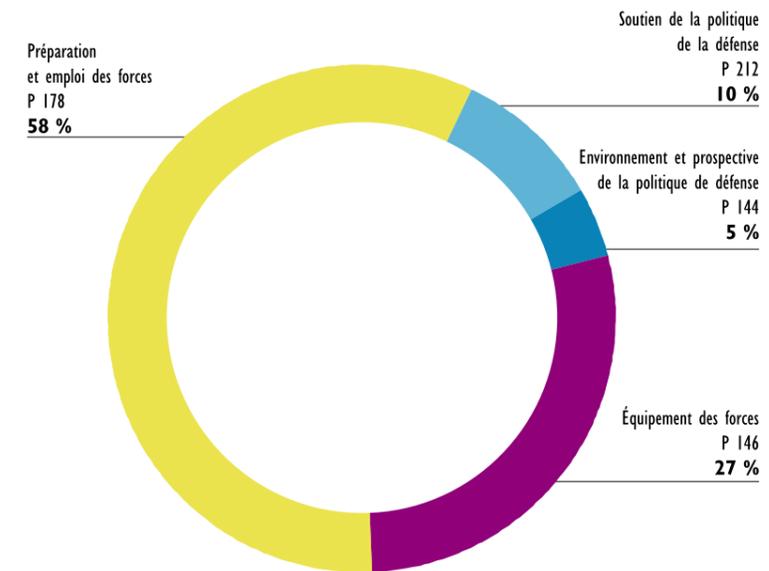
### Répartition des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) par mission



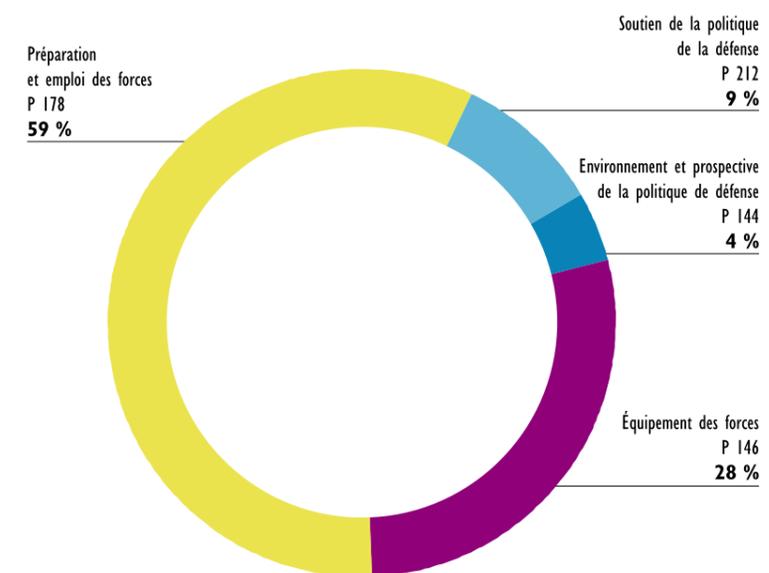
La mission « Défense » regroupe 76,5 % des crédits mis à la disposition du ministère, soit 35 990 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 36 780 M€ en crédits de paiement (CP) ; elle s'articule en quatre programmes :

Mission ministérielle « Défense »	AE (M€)	CP (M€)
P144 « Environnement et prospective de la politique de défense »	1 687	1 655
P146 « Équipement des forces »	9 856	10 422
P178 « Préparation et emploi des forces »	20 985	21 263
P212 « Soutien de la politique de la défense »	3 463	3 440
<b>TOTAUX</b>	<b>35 990</b>	<b>36 780</b>

### Répartition des AE de la mission « Défense »



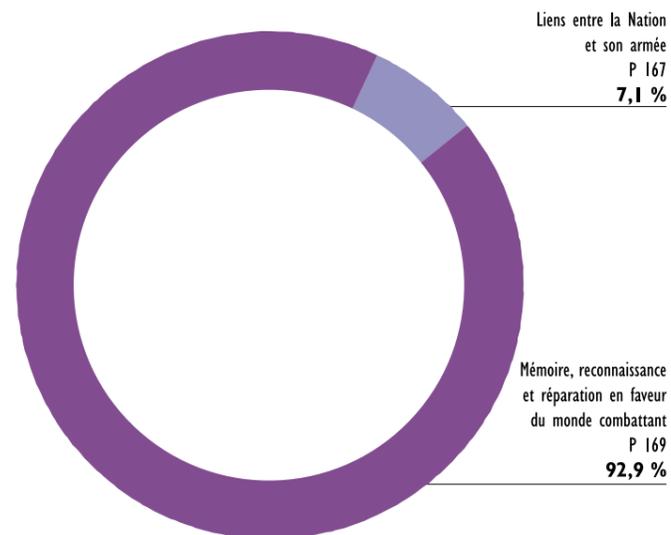
### Répartition des CP de la mission « Défense »



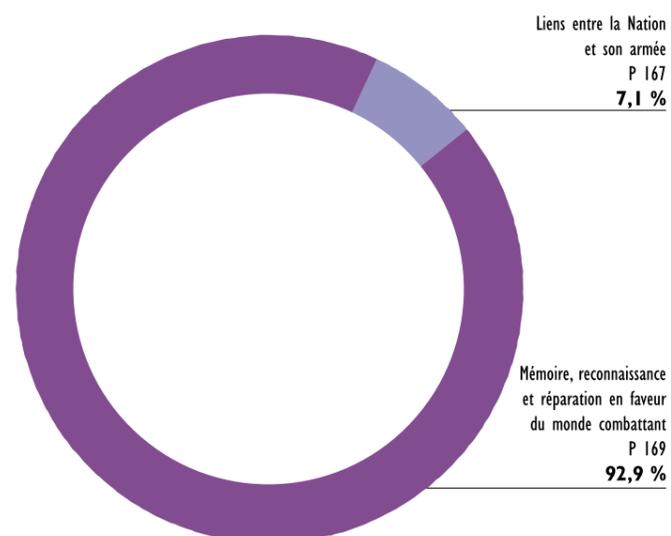
La mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » représente 7,5 % des crédits (3 618 M€ en AE et 3 620 M€ en CP) inscrits sur deux programmes sous la responsabilité du secrétariat d'État à la défense, chargé des anciens combattants :

- le programme 169 « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » : 3 362 M€ d'AE et 3 361 M€ de CP ;
- le programme 167 « Liens entre la Nation et son armée » : 256 M€ d'AE et 258 M€ de CP.

### Répartition des AE de la mission anciens combattants



### Répartition des CP de la mission anciens combattants

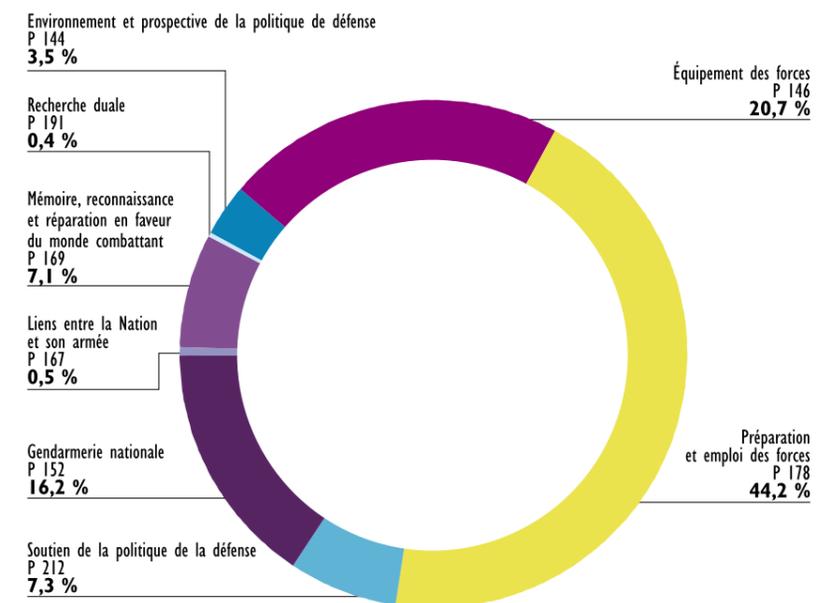


Le ministère de la défense dispose aussi de crédits ouverts au sein de deux autres missions interministérielles :

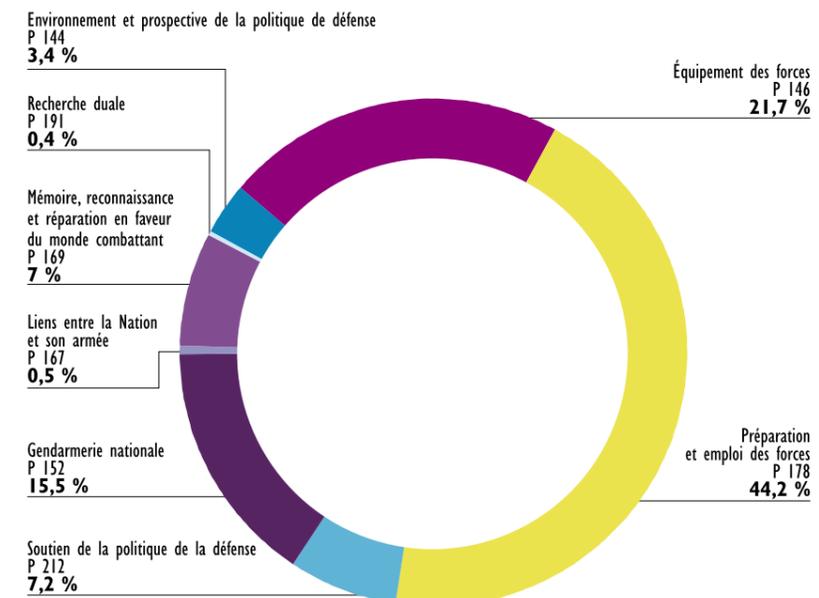
- Le programme 152 « Gendarmerie nationale » relève de la mission « Sécurité », conjointement avec le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales : 7 709 M€ d'AE et 7 465 M€ de CP ;
- Le programme 191 « Recherche duale » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », en liaison avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : 200 M€ d'AE et de CP.

Cf. en annexe 2 les fiches descriptives des programmes relevant du ministère de la défense.

### Répartition des AE du ministère de la défense par programme



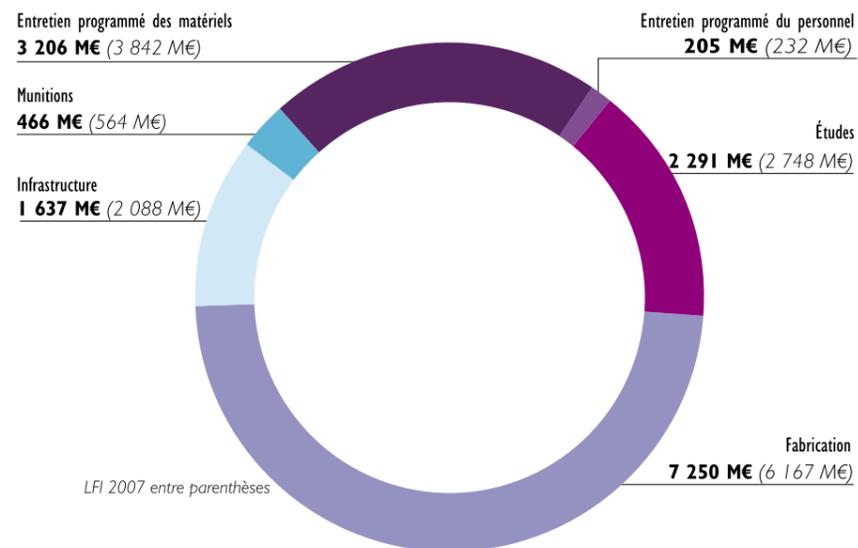
### Répartition des CP du ministère de la défense par programme



## 2. LA COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS ENGAGÉS EST ASSURÉE

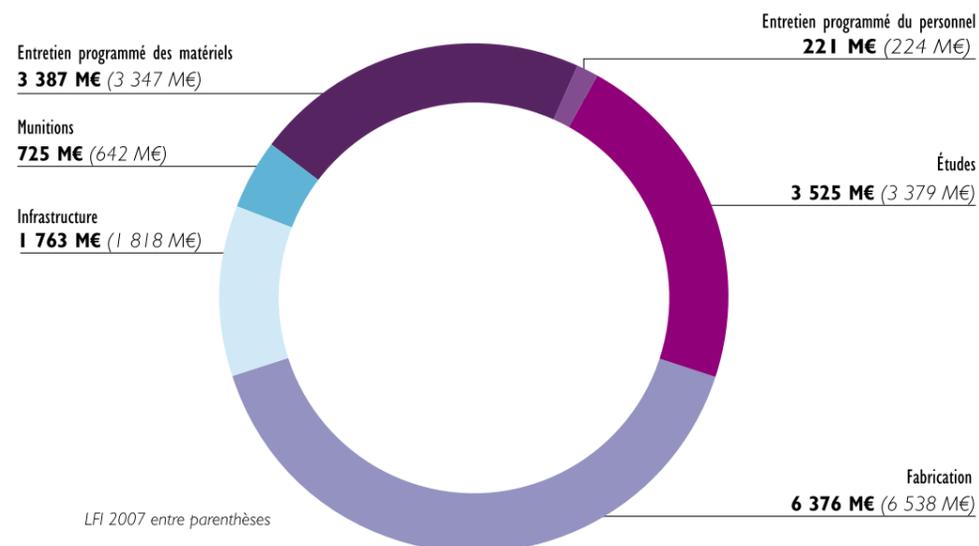
Les crédits consacrés en 2008 à l'exécution de la loi de programmation militaire (LPM) 2003-2008 s'élèveront à périmètre constant à 15 855 M€ (15 910 M€ à périmètre courant), soit une progression de 0,8 % par rapport à 2007. Depuis 2003, ils auront progressé de 17 %. Par ailleurs, 88 M€ de crédits seront ouverts au titre de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI). Le budget 2008 s'inscrit dans un contexte de transition avec la préparation d'un nouveau *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, l'élaboration d'une nouvelle loi de programmation militaire et, plus généralement, par la décision prise par le Gouvernement de procéder à une révision générale des politiques publiques (RGPP).

### LPM / LOPSI : autorisations d'engagement par catégorie de coût

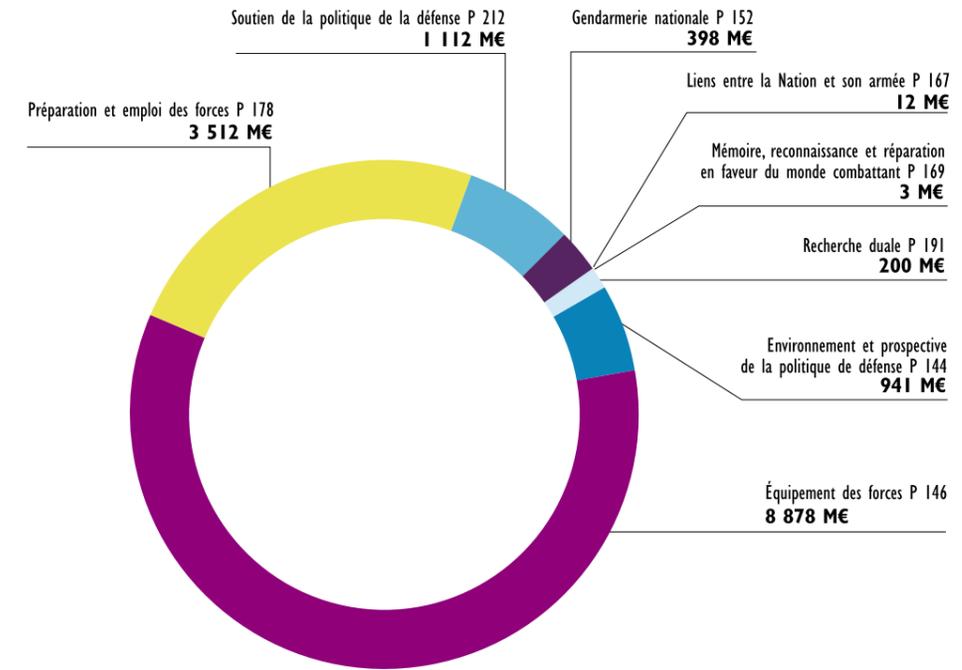


Les crédits consacrés à la LPM et à la LOPSI, 15 055 M€ en AE et 15 998 M€ en CP, sont répartis entre huit programmes dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF.

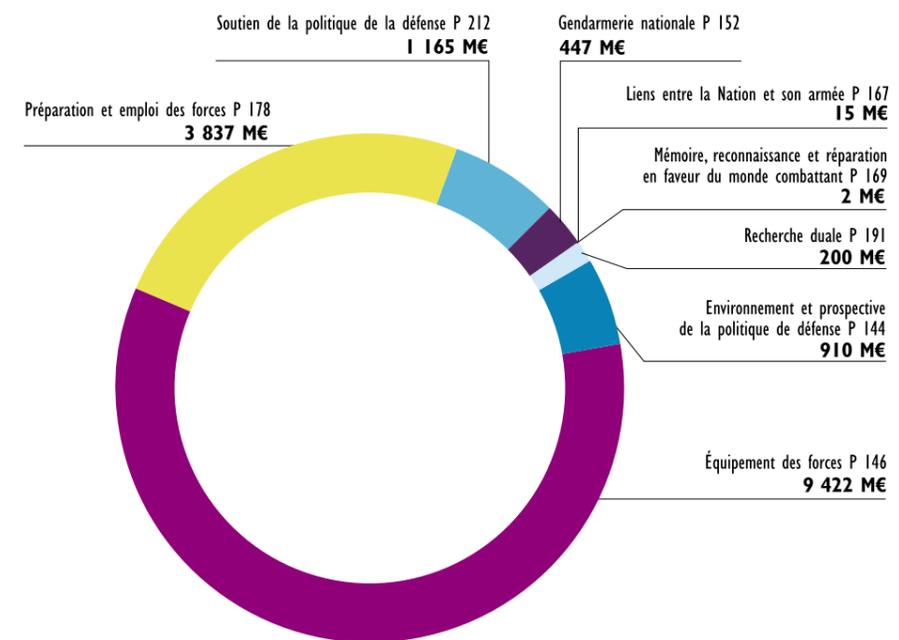
### LPM / LOPSI : crédits de paiement par catégorie de coût



### Répartition des AE LPM/LOPSI par programme



### Répartition des CP LPM/LOPSI par programme



Les dotations inscrites en LPM et LOPSI recouvrent principalement les dépenses de développement et de production des opérations d'armement, le maintien en condition opérationnelle, les études et recherche et les infrastructures.



CHAPITRE :

# 02

Des moyens pour assurer la sécurité des Français,  
faire progresser la paix et l'Europe de la Défense

La multiplication des situations de crise et l'augmentation constante des menaces et des risques pesant sur leur sécurité impliquent que les États européens mobilisent des ressources accrues au profit de leur Défense.

Dans ce domaine, la France prend toute sa part. Elle consent de nouveau en 2007 un niveau d'engagement élevé de ses forces tant sur le territoire national qu'à l'extérieur, avec toujours plus de 33 000 hommes déployés constamment hors de métropole.

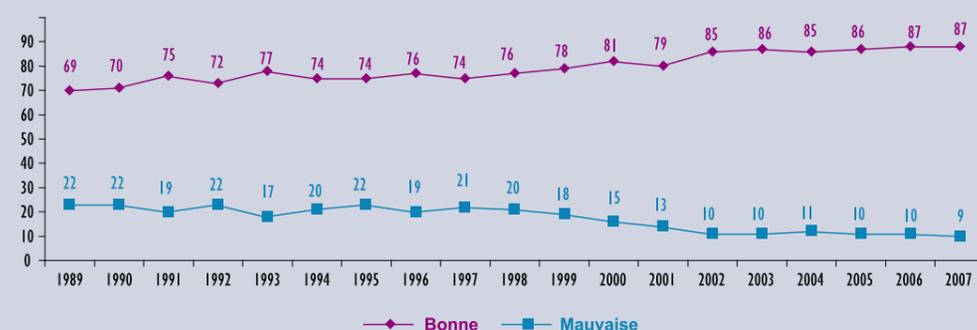
Ces engagements opérationnels importants, concernant tout autant les Nations unies et l'Union européenne que l'Otan, renforcent l'influence de notre pays dans chacune de ces organisations et confortent l'action que ce dernier conduit au profit du développement des capacités militaires de l'Union européenne et de la transformation militaire de l'Otan.

Tout au long de ces engagements, les forces armées ont, en outre, démontré une réactivité remarquable, fondée sur la disponibilité totale du personnel et la consolidation du maintien en condition opérationnelle des matériels. Cette aptitude, qui justifie la confiance très élevée que les Français accordent au personnel militaire et civil de la Défense, contribue directement à la protection de nos compatriotes.

#### Baromètre 2007 « Les Français et la Défense »

Dans un environnement international toujours jugé menaçant, en particulier en raison des craintes d'émergence de conflits localisés (70 %) et d'attaques terroristes (64 %), les Français confirment en 2007 le niveau de bonne opinion à l'égard des armées le plus haut jamais atteint depuis la création du baromètre en 1991, avec 87 % de « bonnes opinions » en juin 2007\* (comme en juin 2006), soit une progression de 18 points par rapport à 1989 ; le taux d'opinions négatives n'ayant, par ailleurs, jamais été aussi faible avec 9 % en juin 2007. Par ailleurs, une majorité nette de nos compatriotes réaffirme son adhésion à la continuité de l'effort de défense (45 % de l'opinion publique souhaite que la part du budget de l'État consacrée au budget militaire « reste à peu près la même qu'actuellement » et 29 % qu'elle « augmente »).

#### Dans l'ensemble, quelle opinion avez-vous des armées françaises ? En avez-vous une bonne ou une mauvaise ?



\* Ce taux est à corrélérer avec le niveau de confiance de l'opinion publique vis-à-vis des forces armées, puisque 85 % des Français font confiance aux forces armées pour identifier et participer à la prévention des menaces terroristes dirigées contre la France (+ 2 points par rapport à 2006).

## I. UN NIVEAU ÉLEVÉ D'ENGAGEMENT OPÉRATIONNEL

### La posture permanente de sûreté

Les missions des armées dans le cadre de la posture permanente de sûreté (dissuasion, contrôle de l'espace aérien et surveillance des approches maritimes, Vigipirate, capacités en alerte) ainsi que leur participation aux missions de service public mobilisent constamment des effectifs et des moyens comparables à ceux d'une opération extérieure (Opex) de grande ampleur. Pour Vigipirate, le dispositif terrestre mobilise environ 800 personnes/jour en 2007.

La mise en échec de récentes tentatives d'attentat dans plusieurs pays européens en 2006 et 2007 justifie le maintien de notre posture de sécurité au profit des Français contre la menace terroriste. C'est pourquoi le gouvernement français a décidé de prolonger le niveau d'alerte rouge du plan Vigipirate.

Le ministère de la défense est impliqué dans deux dispositifs spécifiques de ce plan :

- un renforcement de la posture permanente de sûreté qui vise notamment le contrôle de l'espace aérien et la surveillance des approches maritimes du territoire national (incluant les DOM-COM) ;
- un dispositif terrestre visant à renforcer la sécurité des points sensibles par l'exécution de patrouilles. Plus d'un millier de soldats des trois armées contribuent à ce dispositif permanent.

La défense contre le terrorisme constitue une mission prioritaire des forces armées au service des Français, et des unités hautement spécialisées sont en mesure d'intervenir pour déjouer des menaces terroristes, y compris celles résultant de la prolifération des armes de destruction massive.

### Posture de sûreté aérienne

Des patrouilles de permanence opérationnelle (PO), composées d'avions de combat, assurent la défense aérienne du territoire. Dans le cadre du niveau d'alerte rouge Vigipirate, qui implique un très court délai d'interception en tout point de l'espace aérien métropolitain, ce dispositif est renforcé par d'autres moyens en alerte, notamment des hélicoptères FENNEC.

Dans le domaine de la surveillance de l'espace aérien, des moyens radar supplémentaires sont déployés, afin de compléter le réseau radar fixe couvrant l'ensemble du territoire et d'assurer la surveillance de sites sensibles. La protection de certains de ces sites est complétée par des moyens de défense sol-air en fonction de la menace.

### Surveillance des approches maritimes

Les préfets maritimes de la Méditerranée, de l'Atlantique et de la Manche et de la Mer du Nord ont en charge la surveillance des approches maritimes et des ports. En complément de la chaîne des 59 sémaphores surveillant les zones de mouillage et la navigation côtière, le renforcement de la vigilance repose sur un dispositif de bâtiments et aéronefs en patrouille et en alerte sur chacune des façades maritimes. Au total, la marine consacre 25 % de ses activités à la mission de protection.

### Les opérations extérieures (Opex)

Elles recouvrent des missions extérieures de maintien ou de rétablissement de la paix, de lutte contre le terrorisme, de protection des ressortissants français ou encore d'assistance aux populations touchées par des catastrophes humanitaires ou naturelles.

La France est actuellement engagée dans près de 31 opérations extérieures. Parmi celles-ci, elle contribue notamment à assurer la stabilité dans les Balkans (Bosnie, Kosovo) et au Liban, à soutenir la force des Nations unies (Onuci) dans sa mission de paix en Côte-d'Ivoire et elle participe à la Force internationale d'assistance et de sécurité (Fias) en Afghanistan. Mi-2007, plus de 10 200 militaires français étaient engagés en Opex.

À ces effectifs s'ajoutent les 17 100 hommes affectés au sein des forces de souveraineté dans les DOM-COM, ainsi que 6 000 hommes déployés au titre des forces de présence, en vertu d'accords de coopération et de défense conclus avec un certain nombre d'États, notamment en Afrique.

#### Missions des troupes françaises dans le cadre de la FIAS : Opération Pamir

Le 5 décembre 2001, les accords de Bonn lançaient le processus de paix en Afghanistan visant à rétablir une situation politique normalisée. Pour faire face aux menaces dans la région de Kaboul et permettre au gouvernement afghan de mener son action de reconstruction et de normalisation dans un cadre sécurisé, la résolution 1386 du Conseil de sécurité des Nations unies du 20 décembre 2001 décidait la mise en place d'une Force internationale d'assistance et de sécurité (Fias) déployée dans Kaboul et ses environs. Des résolutions successives ont progressivement prolongé le mandat de la force qui court aujourd'hui jusqu'au 13 octobre 2008, et ont également élargi la zone d'opération de la Fias à tout le pays. Depuis l'été 2003 (IV<sup>e</sup> mandat), la Fias est sous le commandement d'un état-major fourni par l'Otan et complétée par d'autres nations alliées.

La France a choisi de participer à cette force dès son déploiement : elle arme depuis 2002 un bataillon (500 hommes) à Kaboul, chargé de la sécurisation de l'aéroport et de l'axe Kaboul-Bagram. Ce bataillon a été engagé dans les principales actions de la Fias, notamment en soutien des élections.

Pour appuyer cette force au sol, un détachement de chasseurs français a été mis en place à Douchanbé (Tadjikistan – opération Serpentinaire), renforcé par deux avions ravitailleurs C135 à partir de Manas (Kirghizistan). Ces chasseurs, qui ont effectué environ 630 missions opérationnelles au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2007, seront progressivement déployés directement sur le territoire afghan, à Kandahar, au cours du second semestre 2007. Le porte-avions *Charles-de-Gaulle* et son groupe aéronaval ont été déployés à deux reprises dans l'océan Indien, au printemps 2006 et au printemps 2007. Le groupe aérien embarqué du porte-avions a effectué environ 350 missions au-dessus de l'Afghanistan au profit de la Fias et de l'opération Enduring Freedom, au cours de la campagne 2007.

Les Rafale ont été engagés en opération pour la première fois au printemps 2007, simultanément dans le cadre de ces deux dispositifs aérien et aéronaval.

Du 6 août 2006 au 6 avril 2007, la France a assuré le commandement tournant de la région centre (Regional Command Capital - RCC), avant de le transmettre à la Turquie.

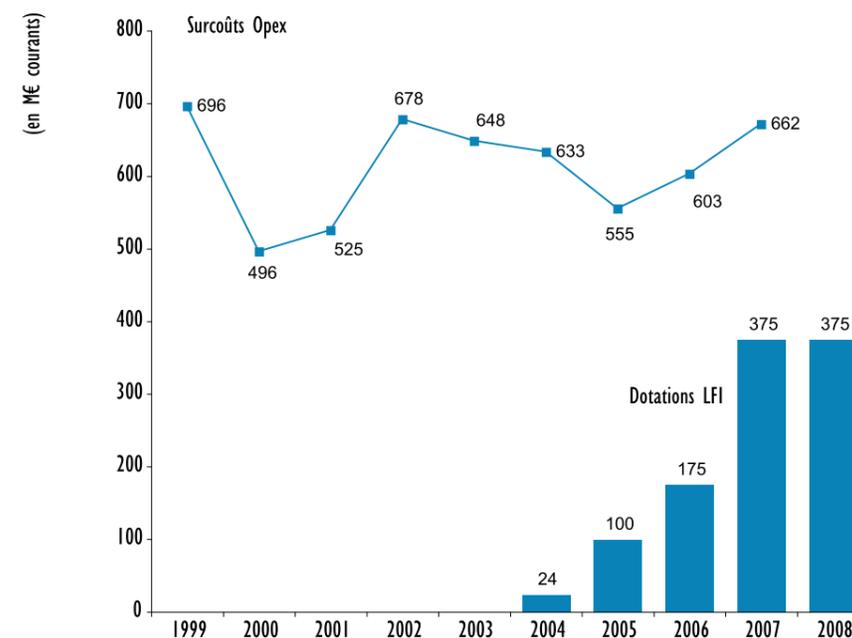
La France participe également aux équipes de liaison et de supervision opérationnelles (Operational Mentoring and Liaison Team - OMLT) qui représentent la composante « reconstruction de l'armée nationale afghane (ANA) » de la Fias. Ces équipes immergées dans les unités afghanes ont pour objectif de les entraîner et de les perfectionner, afin de permettre à l'ANA de prendre en compte de manière autonome la sécurité militaire du pays. Elles constituent ainsi une composante essentielle de la stratégie de sortie de crise.

La budgétisation des Opex est consolidée en 2008 : le montant total du financement des Opex provisionné en loi de finances initiale est maintenu au niveau de 375 M€ atteint en 2007. Il est réparti entre une action spécifique « surcoûts liés aux opérations extérieures » au sein du programme 178 « Préparation et emploi des forces » (360 M€ dont 210 M€ au titre 2 et 150 M€ au titre 3), et le programme 152 « Gendarmerie nationale » (15 M€ dont 11 M€ au titre 2 et 4 M€ au titre 3).

Les surcoûts des Opex, liés aux incertitudes des évolutions du contexte international, restent difficilement prévisibles. Ils devraient enregistrer une hausse de près de 10 % et avoisiner 662 M€ pour l'année 2007. Dans l'hypothèse d'une stabilité du dispositif en 2008, ce serait ainsi près de 60 % de ce surcoût qui serait financé dès le vote du budget.

Cette provision de crédits pour les Opex participe du principe de sincérité budgétaire dans la mesure où elle contribue directement à la prévisibilité de la gestion financière du ministère, et donc de l'État.

### Les surcoûts financiers des opérations extérieures (1999 - 2007)



## Forces françaises déployées hors du territoire métropolitain au 15 août 2007

(Gendarmerie, Services et service militaire adapté inclus) : 33 346 militaires



1 Hors coopération militaire de défense et hors forces françaises stationnées en Allemagne - 2 « Forces temporaires » : forces opérationnelles déployées pour une opération ou une mission déterminée (par exemple en cas de catastrophes naturelles). Elles sont stationnées dans des pays liés à la France par des accords bilatéraux (ponctuels, de coopération ou de défense) - 3 « Forces de présence » : forces stationnées dans les pays liés à la France - comme le Sénégal par exemple - par des accords bilatéraux (de défense, de coopération), ou forces déployées dans les zones de responsabilité permanente (exemple : forces déployées dans la zone Sud de l'océan Indien)

Voir glossaire en fin de document pour signification des sigles, abréviations et dénominations.

## 2. UNE DIPLOMATIE DE DÉFENSE AU SERVICE DE LA PAIX

Pour prévenir les crises et maîtriser les tensions, la diplomatie de défense française encourage le dialogue stratégique entre États. Elle s'appuie notamment sur le réseau des 125 attachés de défense et représentations militaires. Aux Nations unies comme dans les autres enceintes internationales, la France agit de façon aussi déterminée qu'elle le fait sur le terrain pour prévenir les crises et les conflits.

À la diversité des menaces doit en effet répondre une diversité d'actions coordonnées, où les moyens militaires de prévention sont mis en œuvre avec toutes les ressources de l'analyse, du dialogue et de la diplomatie pour désamorcer les crises et prévenir les situations potentiellement dangereuses.

Tout en rappelant les actions qu'elle a accomplies et les engagements qu'elle a pris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la France travaille à rendre toujours plus efficaces les normes existantes de contrôle des armes de destruction massive et de limitation de leur prolifération.

### Une initiative dans la crise du Darfour

La crise du Darfour, initialement circonscrite au Soudan, s'est amplifiée en débordant sur les pays voisins et a pris un caractère régional. A l'été 2007, 250 000 réfugiés soudanais du Darfour et plus de 150 000 déplacés tchadiens se trouvaient ainsi à l'Est du Tchad.

L'accord du Soudan à la création de la force hybride Union africaine / Nations unies pour le Darfour permet d'espérer une amélioration de la situation. Son déploiement devrait intervenir en 2008.

Pour apporter une solution aux conséquences régionales de la crise du Darfour, une présence internationale est nécessaire à l'est du Tchad et au nord de la République centrafricaine, en complément du déploiement de la force hybride au Darfour.

La France souhaite contribuer à l'émergence d'une solution acceptable par l'ensemble des acteurs concernés et propose à ses partenaires de l'Union européenne (UE) une initiative pour la sécurité et la reconstruction à l'est du Tchad. La composante militaire de cette présence internationale, qui serait déployée à l'est du Tchad et au nord de la RCA, aurait pour mission de participer, avec les forces de sécurité et de défense du Tchad (FDST), à la sécurité générale de la zone, afin que les organisations humanitaires et de reconstruction et la force civile de police puissent y opérer avec efficacité. Le déploiement de cette force pourrait intervenir avant la fin de l'année 2007.

## 3. UN RÔLE DÉTERMINANT DANS LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE DE LA DÉFENSE

La France joue un rôle moteur dans l'affirmation de l'Europe de la défense. Son engagement au profit de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) se concrétise par la mise en commun de forces ou de moyens et une coopération croissante avec ses partenaires européens en matière de politique d'armement et de conduite des programmes d'armement. La participation aux cérémonies du 14 juillet 2007 des 27 États membres de l'UE a démontré que la PESD était dorénavant une réalité quotidienne. Le projet de Traité modificatif de l'UE et la possibilité d'établir des coopérations renforcées devraient lui donner prochainement une nouvelle impulsion.

La France, qui exercera la présidence de l'Union européenne au deuxième semestre 2008, invitera ses partenaires à marquer un nouvel effort sur l'amélioration des structures de gestion des crises de l'UE, l'approfondissement de la dimension opérationnelle de la PESD et le dynamisme du développement capacitaire.

« Je souhaite aujourd'hui mettre l'accent sur le dossier de l'Europe de la Défense. Bientôt dix ans après l'accord de Saint-Malo, le moment est venu de lui donner un nouvel élan.

Ce qui a été accompli ces dernières années est loin d'être négligeable puisque l'Union a conduit une quinzaine d'opérations sur notre continent, en Afrique, au Proche-Orient, en Asie. Ces interventions démontrent, s'il en était besoin, qu'il n'y a pas compétition, mais bien complémentarité, entre l'Otan et l'Union. Face à la multiplication des crises, il n'y a pas trop plein, mais bien déficit de capacités en Europe.

Je souhaite que les Européens assument pleinement leur responsabilité et leur rôle au service de leur sécurité et de celle du monde. Pour cela, nous avons besoin de renforcer nos capacités de planification et de conduite des opérations ; de développer l'Europe de l'armement avec de nouveaux programmes et de rationaliser ceux qui existent ; d'assurer l'interopérabilité de nos forces ; et que chacun en Europe prenne sa part de la sécurité commune. On ne peut pas continuer avec quatre pays qui paient pour la sécurité de tous les autres. Mais au-delà des instruments, nous avons aussi besoin d'une vision commune. Quelles sont les menaces qui pèsent sur l'Europe et avec quels moyens devons-nous y répondre ? Il nous faut élaborer ensemble une nouvelle « stratégie européenne de sécurité ». Nous pourrions approuver ce nouveau texte sous présidence française en 2008. Notre *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, élaboré sous la responsabilité d'Hervé Morin, sera la contribution de la France à ce travail absolument nécessaire.

Dans cette démarche européenne, la France et l'Allemagne ont mis en place les fondations : la brigade franco-allemande, puis le Corps européen. À Saint-Malo, la France et le Royaume-Uni ont poursuivi cette construction, comme il est naturel puisque, ensemble, nos deux budgets de défense représentent les deux tiers du total de ceux des 25 autres pays de l'Union, et nos budgets de recherche de défense, le double. J'aimerais d'ailleurs que, quand on juge les déficits des uns et des autres, on se rappelle qu'en France le budget de la défense est le deuxième budget de la Nation. C'est plus facile d'être en équilibre quand on ne dépense pas beaucoup pour sa défense. Mais je ne suis pas persuadé que la France jouerait son rôle si elle faisait des économies sur ce secteur. L'Italie, l'Espagne, la Pologne, les Pays-Bas et tous nos autres partenaires ont vocation à participer à cet effort commun qui nous permettra de valoriser au mieux nos atouts : l'Union dispose de toute la palette des instruments d'intervention dans les crises : militaires, humanitaires, financiers. Elle doit s'affirmer progressivement comme un acteur de premier rang de la paix et de la sécurité dans le monde, en coopération avec les Nations unies, l'alliance Atlantique, l'Union africaine. Elle devrait aussi avoir la volonté de lancer une véritable politique de coopération et d'assistance en matière de sécurité avec les pays tiers, je pense notamment à l'Afrique. »

Allocution du Président de la République, M. Nicolas Sarkozy, à l'occasion de la conférence des Ambassadeurs, Palais de l'Élysée, Paris, le 27 août 2007

La participation, à la demande des Nations unies, d'une force européenne (Eufor) en République démocratique du Congo (RDC) de juillet à novembre 2006 pour accompagner le processus électoral, a confirmé le rôle déterminant de l'Union européenne dans la gestion des crises internationales. Cette contribution s'inscrit dans la lignée des opérations militaires déjà menées dans le cadre de la PESD en ex-République yougoslave de Macédoine en 2003 (opération Concordia), en RDC en 2003 (opération Artémis) et en Bosnie-Herzégovine depuis 2004 (opération Althéa), auxquelles la France a largement contribué. Actuellement, l'Europe s'implique activement dans le règlement de la question tchadienne née de la crise du Darfour.

La France promeut également la mise en commun de moyens ou de capacités. Les groupements tactiques I 500 (GT I 500), nés d'une initiative prise lors du sommet franco-britannique de Londres du 24 novembre 2003, consistent en un ensemble de groupements de I 500 hommes capables d'être déployés en moins de 15 jours partout dans le monde. Ils répondent aux objectifs qui visent à disposer d'une capacité d'intervention extérieure et à renforcer les capacités de commandement interarmées et interalliées. Deux GT I 500 sont en alerte permanente. La France assurera cette alerte en 2008 conjointement avec l'Espagne (premier trimestre) et l'Allemagne (deuxième trimestre). Par ailleurs, la création de l'école franco-allemande de formation des pilotes de l'hélicoptère de combat Tigre témoigne de la volonté de mise en commun de moyens, de même que les bases aériennes de Cognac et de Tours qui accueillent des pilotes de chasse belges pour la formation et l'entraînement sur Alphajet.

Enfin, la création prochaine de l'EATC (European Air Transport Command) avec l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas sera la pierre angulaire d'un commandement du transport aérien européen.

La coopération en matière de capacités et d'armement s'exprime au sein de l'Agence européenne de défense (AED), plus particulièrement en charge de soutenir le développement des capacités militaires de l'UE en appui de la PESD. Cette coopération se concrétise également au sein de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (Occar), structure internationale de conduite des programmes d'armement. De nombreux programmes majeurs, tels que l'avion de transport A400M, l'hélicoptère de combat Tigre, la frégate multimission Fremm sont conduits par l'Occar et s'inscrivent dans cette démarche de coopération européenne.

#### Le taux de coopération européenne en matière de programmes d'armement

**Programme 146 :** Equipement des forces

**Objectif 2 :** Concourir à la préservation au niveau national, et/ou européen dans le cadre d'une interdépendance librement consentie, des technologies et savoir-faire industriels garants de l'autonomie nationale.

**Indicateur 2.1 :** Taux de coopération européenne en matière de programmes d'armement

Pour 2008, dans le cadre du Projet annuel de performance, l'objectif de la Défense est d'atteindre un taux de coopération européenne en matière de programmes d'armement (rapporté aux paiements) de 25 %.

## 4. UNE PLACE RECONNUE AUPRÈS DE L'OTAN

Dans le cadre de l'Otan, la France assume toutes ses responsabilités en contribuant tant aux opérations en cours, qu'à l'armement de la Nato Response Force (NRF) et au budget de l'Alliance, auquel elle est l'un des principaux contributeurs.

Concernant les opérations en cours, principalement au Kosovo et en Afghanistan, la France représente le cinquième contributeur de troupes et assume le commandement de la KFOR pour un an depuis le 31 août 2007.

Soutenant activement le concept de la Nato Response Force (NRF) depuis ses débuts, la France en reste un contributeur majeur. C'est ainsi que pour la NRF 10 (premier semestre 2008), la contribution française en alerte comprendra l'essentiel de la composante navale pour laquelle la France sera nation-cadre. Pour la NRF 11 qui lui succèdera, la France fournira l'essentiel de la composante terrestre et des participations importantes dans les autres composantes.

#### Le Corps de réaction rapide - France (CRR-FR)

Après avoir obtenu sa certification Otan le 5 juillet 2007 en présence du ministre de la défense, M. Hervé Morin, le Corps de réaction rapide-France (CRR-FR) permet à la France d'entrer dans le club restreint des pays disposant d'un corps d'armée terrestre certifié HRF (High Readiness Force). Après les certifications en 2002 du commandement des forces spéciales, en 2005 des composantes aérienne (JFAC FR) et maritime (COM FR MARFOR), le CRR-FR complète le dispositif militaire français de commandement opérationnel dans le cadre de la Force de Réaction de l'Otan (NRF). Sous commandement de l'Otan, de l'UE ou de la France, le CRR-FR peut diriger des missions d'« entrée en premier » sur un théâtre d'opération extérieure et commander une force multinationale de plus de 50 000 hommes. À partir de juillet 2008, le quartier général du CRR-FR assurera le 1<sup>er</sup> tour de commandement de la composante terrestre de la Nato Response Force (NRF).

Il fait d'ores et déjà partie de la NFS (Nato Force Structure) qui reste sous commandement national jusqu'au déclenchement d'une opération, à la différence de la structure de commandement intégrée de l'Otan.

En matière budgétaire, bien que ne faisant pas partie de la structure militaire intégrée, la France est la 5<sup>e</sup> nation contributrice aux budgets militaire et civil de l'Otan. Le projet de loi de finances 2008 prévoit une contribution du ministère de la défense au budget militaire de 105 M€.

Par ailleurs, la France participe, *via* le ministère des affaires étrangères, au budget civil dédié au soutien de la partie politique de l'Otan.

En 2008, l'évolution du budget militaire sera fonction d'éventuelles nouvelles opérations, de l'extension du périmètre du financement commun (capacités de théâtre pour les opérations, transport de la NRF, etc.) et du programme du nouveau siège de l'Otan dont l'achèvement est prévu en 2013.

**Programme 178** : Préparation et emploi des forces.

**Objectif n°4** : Renforcer nos capacités de commandement interarmées et interalliées.

**Indicateur 4.2** : Niveau de certification par l'Otan des postes de commandement projetables (terre, air, mer) et capacités de ces derniers. Cet indicateur mesure le taux de certification au regard de critères définis au niveau de l'Otan se déclinant en équipements, personnel et protocoles techniques.

Une fois le niveau de certification requis atteint, l'indicateur rend compte de l'aptitude à maintenir cet acquis, par la mesure de six critères : aptitude au déploiement, compétences détenues, maîtrise de la langue anglaise, satisfaction du plan d'armement, niveau de multinationalisation et « earmarked » (part des personnels identifiés et formés au sein des états-majors organiques à qui un poste HRF sera confié en cas d'activation).

Sa valeur cible en 2008 est de 100 % de niveau de certification du poste de commandement projetable de chacune des trois composantes, terrestre, maritime et aérienne.



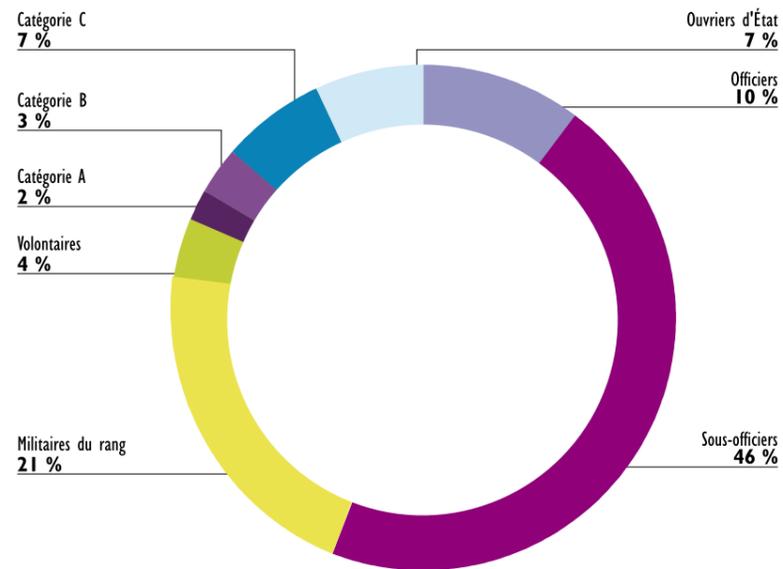
CHAPITRE :

**03**

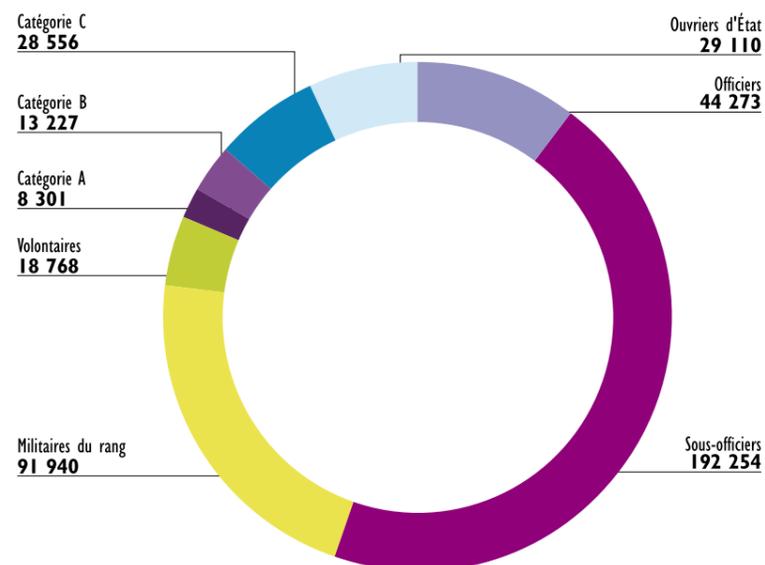
Les femmes et les hommes au cœur de la Défense

Le plafond ministériel des emplois autorisés (PMEA) du ministère de la défense s'élève en 2008 à 426 429 emplois (après transferts) qui se répartissent en 347 235 militaires, soit 81,4 % des emplois, et 79 194 civils, soit 18,6 % des emplois :

### Répartition prévisionnelle des emplois du ministère de la défense par catégorie en 2008



### Répartition prévisionnelle des emplois du ministère de la défense en 2008



Les crédits relatifs au titre 2 s'élèvent à 24,6 Md€ (y compris 9,2 Md€ au titre des pensions), soit une hausse de 272,6 M€ (+ 1,12 %) par rapport à 2007. Hors pensions, la dotation en crédits de personnel est de 15,4 Md€. Le ministère de la défense est engagé depuis 2003 dans une modernisation de sa politique des ressources humaines. À ce titre, l'ensemble des mesures nouvelles adoptées en faveur du personnel atteindra un pic en 2008, à hauteur de 102 M€, illustrant l'engagement déterminé du ministère en faveur des ressources humaines et de la condition du personnel. L'effort sera plus particulièrement porté sur l'attractivité des carrières par l'engagement d'une première étape d'un processus pluriannuel de revalorisation indiciaire et le renforcement du dispositif de reconversion.

### I. UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DYNAMIQUE

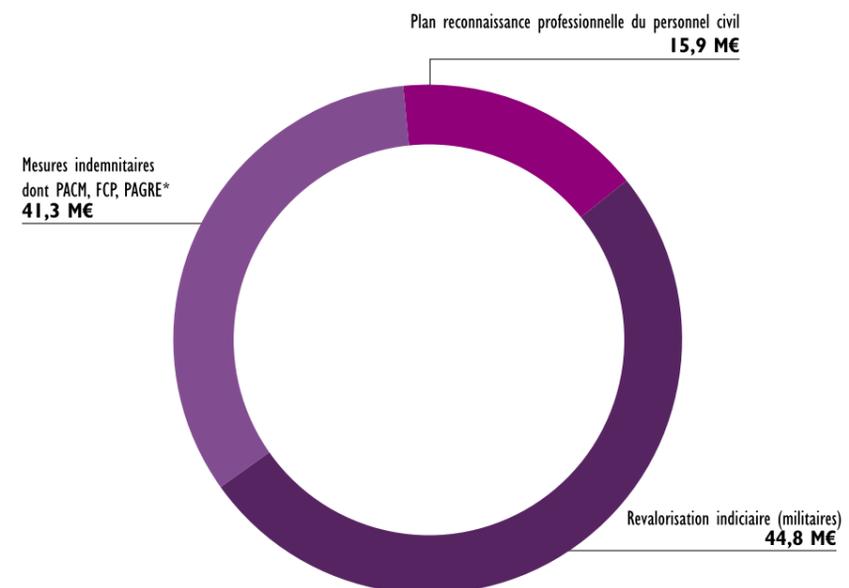
L'ensemble des mesures retenues pour 2008 en faveur du personnel du ministère permet de poursuivre les plans de revalorisation indiciaire et indemnitaire en cours, tout en consentant un effort important de revalorisation au profit des échelons de rémunération les plus bas. Avec l'annuité 2008, ce sont au total 460 M€ qui auront été consacrés à ces objectifs depuis 2002, soit une moyenne annuelle de 77 M€.

En 2008, cet engagement affirmé du ministère en faveur des ressources humaines et de la condition du personnel se matérialise par une dotation bien supérieure à cette moyenne car elle s'élèvera à 102 M€.

De même, l'effort sera poursuivi en faveur de la reconversion des militaires et de la valorisation des parcours professionnels des personnels civils.

Enfin, en terme de leviers de gestion, le ministère de la défense, poursuivra sa modernisation des ressources humaines, avec la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), par une démarche de fédération et de coordination des différentes approches « métiers ». C'est ainsi que le référentiel des emplois de la Défense (REDEF), qui permet d'améliorer la lisibilité des emplois, sera disponible sur les sites intranet et internet du ministère. À ce titre, le ministère constitue une référence en la matière au niveau interministériel.

### Mesures catégorielles 2008 du ministère de la défense



\* PACM : Plan d'amélioration de la condition militaire ; FCP : Fonds de consolidation de la professionnalisation ; PAGRE : Plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées

**Un effort financier particulier au profit des militaires du rang et des jeunes sous-officiers**

Dans le cadre de la rénovation de la politique des ressources humaines militaires, et sur la base des recommandations formulées par le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM), le ministère de la défense consacrera 44,82 M€ dès 2008, afin de revaloriser les parcours indiciaires des caporaux et caporaux-chefs (échelles de solde 2 et 3), ainsi que les deux premiers échelons du grade de gendarme et des sergents, échelle rémunérée de solde 3.

Le coût de ces mesures est estimé à 39 M€ pour la mission Défense et 5,82 M€ pour la mission « Sécurité » (programme « Gendarmerie »).

Cette revalorisation d'ampleur, engagée dès 2008, constitue la première étape de la réforme statutaire en cours. Elle sera poursuivie progressivement, dans le cadre de la rénovation des statuts particuliers dont l'entrée en vigueur est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2009, en tenant compte des conclusions des travaux engagés au plan interministériel dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

**Le renforcement de l'attractivité des carrières et de la fidélisation du personnel**

La loi de programmation militaire (LPM) 2003-2008 a institué le fonds de consolidation de la professionnalisation (FCP) pour renforcer l'attractivité du métier militaire et la fidélisation du personnel détenteur de compétences particulières. Pour sa part, le plan d'amélioration de la condition militaire (PACM), initié en 2002 et confirmé par la LPM, vise à conforter la position relative des militaires au sein de la société.

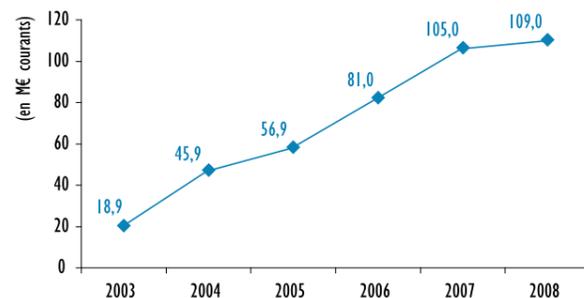
Ainsi, dans la continuité des mesures prises au titre du FCP et du PACM, les mesures prévues en 2008 représenteront 28,98 M€ (3,98 M€ pour le FCP et 25 M€ pour le PACM).

L'objectif de revalorisation de l'indemnité pour charge militaire (ICM) de + 35 % pour la région parisienne et de + 23 % pour la province d'ici 2008 sera atteint intégralement par le renforcement de l'aide apportée au logement.

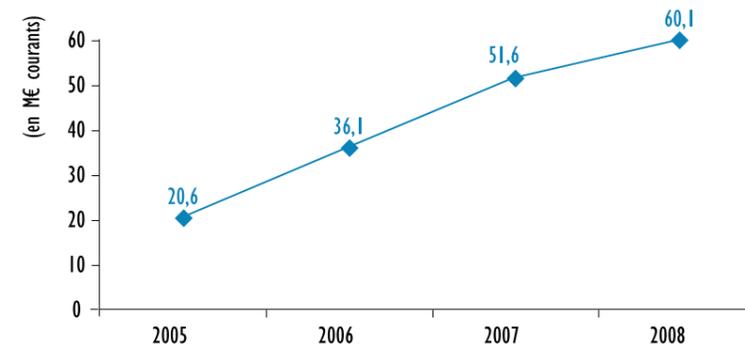
En matière de fidélisation du personnel militaire, l'annuité du FCP permet le financement de la quatrième tranche des revalorisations des indices sommitaux des majors, des sous-officiers et des caporaux-chefs pour 3,98 M€. En 2008, ces mesures concerneront près de 20 000 militaires non officiers. La mise en œuvre complète de ces mesures s'échelonne jusqu'en 2012.

En ce qui concerne la gendarmerie, une dotation de 8,47 M€, est programmée dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) pour permettre la transformation d'emplois à hauteur de 500 postes d'officier et 550 postes de sous-officier supérieur dans le cadre du plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées (PAGRE). Par ailleurs, dans le cadre de la consolidation de la rémunération à la performance et au mérite, les crédits relatifs à la prime de résultats exceptionnels sont augmentés de 3 M€ en 2008.

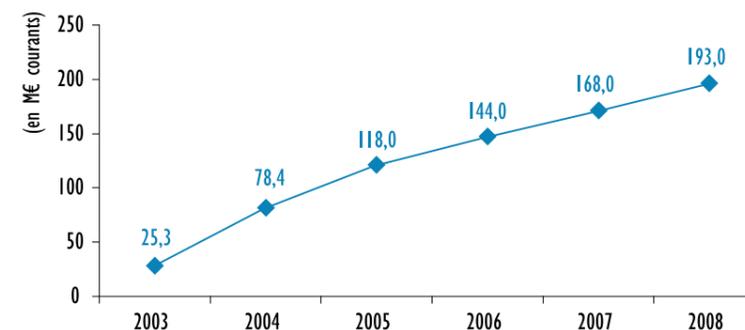
**Fonds de consolidation de la professionnalisation (FCP)**



**Plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées (PAGRE)**



**Plan d'amélioration de la condition militaire (PACM)**



**La reconversion : un dispositif indispensable**

La reconversion, axe majeur de la politique des ressources humaines du ministère de la défense, constitue un élément indissociable du parcours professionnel des militaires. Elle est garantie par le statut général des militaires. La rénovation de la politique de reconversion des militaires sera engagée en 2008.

En 2006 et 2007, l'ensemble des aides à la reconversion a augmenté. Cette progression s'est traduite par une amélioration notable, en 2006, du taux de reclassement des militaires en secteur privé (+ 4 %), une diminution du nombre d'anciens militaires au chômage (- 2,6 %) et du coût de leurs indemnités (- 3,8 %). Ces bons résultats témoignent de la mise en œuvre satisfaisante du principal objectif de la politique de reconversion des militaires conduite par le ministère de la défense : l'accès à l'emploi civil.

Les efforts entrepris au bénéfice des jeunes militaires de moins de quatre ans de service, non diplômés, seront renforcés par des actions de certification des qualifications acquises durant leur service, et par celles de formation. La poursuite de ces efforts se traduira en particulier par les sessions d'orientation de jeunes militaires (SOJM), et par un accompagnement à travers les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Au cours de l'année 2008, l'effort au profit de la reconversion sera maintenu. À cet égard, il est prévu un budget de 14,9 M€ pour orienter 8 000 militaires, en inscrire 500 dans un parcours d'accompagnement vers l'entreprise et permettre à 3 500 stagiaires de bénéficier d'une formation professionnelle.

Par ailleurs, 700 candidats à l'accès aux emplois de la fonction publique bénéficieront d'une préparation au moyen de cours par correspondance.

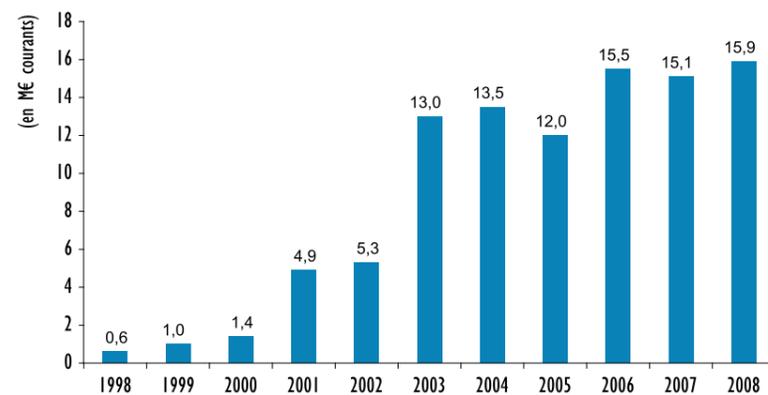
De plus, la formation initiale de 120 accompagnateurs reconversion et prospecteurs placiers, récemment affectés dans leur fonction, sera organisée et financée.

#### La promotion des qualifications du personnel civil

Le plan prévu pour 2008 vise à améliorer l'attractivité du ministère de la défense et les conditions d'avancement du personnel civil, à poursuivre la promotion sociale pour la filière administrative et la filière technique, ainsi qu'à améliorer la gestion des compétences et des carrières.

En 2008, les mesures catégorielles du plan de promotion professionnelle pour le personnel civil s'élève à 15,9 M€ (hors pensions).

### Mesures budgétaires de reconnaissance professionnelle du personnel civil \*



\* Hors comptes de commerce

En cumulé, avec l'annuité 2008, ce sont au total 98,2 M€ qui auront été consacrés au plan de promotion professionnelle du personnel civil depuis 1998.

#### Améliorer l'attractivité des emplois civils du ministère de la défense

La politique de reconnaissance de la performance et du mérite, engagée au sein du ministère depuis 2004, se voit renforcée de 0,6 M€ en 2008 pour le personnel civil, au titre de l'indemnité de performance (0,2 M€) et de la revalorisation du dispositif de la rémunération au mérite (0,4 M€). Les mesures obtenues permettront également de poursuivre la revalorisation de certaines indemnités, notamment la réévaluation des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires des services déconcentrés (1,87 M€), des primes de rendement des catégories C de l'administration centrale (0,2 M€), la revalorisation de l'indemnité d'administration et de technicité des personnels de services déconcentrés (2,64 M€), et de l'administration centrale (0,39 M€), ainsi que la revalorisation de la masse salariale des personnels de service social (0,19 M€), des ingénieurs, cadres et techniciens technico-commerciaux de la délégation générale pour l'armement (3 M€), des médecins d'appareillage de la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (0,25 M€) et des ingénieurs d'études et de fabrication (0,5 M€).

#### Améliorer le déroulement de carrière et la promotion sociale

Afin de dynamiser les perspectives de carrière des agents au sein du ministère, un effort sera fait pour reconnaître davantage leurs compétences et leurs responsabilités. Ainsi, les parcours seront rendus plus attractifs et des postes seront créés et transformés. Ces mesures se concrétiseront par un engagement de 1,95 M€, optimisant la gestion des compétences et des carrières (0,57 M€) et les postes d'avancement (1,38 M€) dans les filières technique et administrative. Ces mesures concernent des agents non titulaires et des agents titulaires.

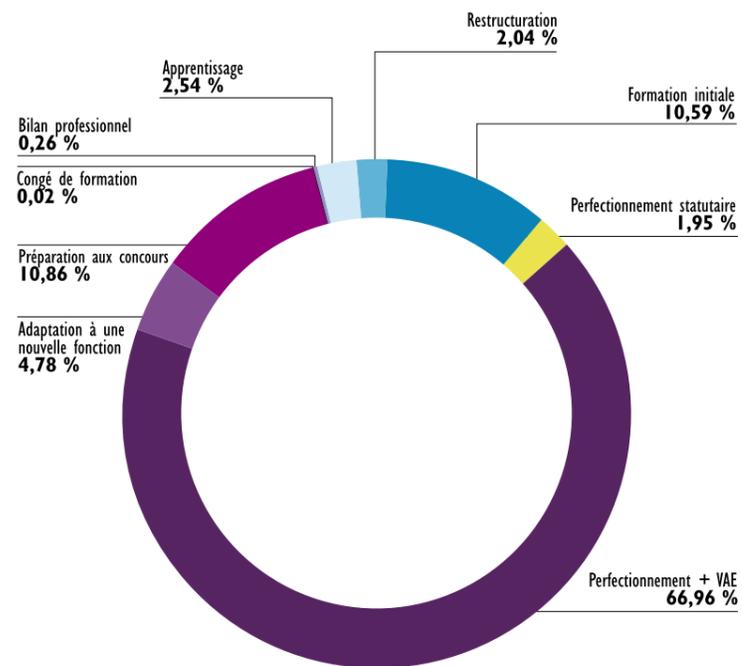
#### La formation continue, outil majeur de la politique générale des ressources humaines

Les crédits consacrés à la formation continue du personnel civil concernent les formations d'adaptation à l'emploi et les formations statutaires ainsi que la mise en œuvre des nouvelles mesures définies par la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 et ses textes d'application (droit individuel à la formation, périodes de professionnalisation, bilans de carrière et de compétences). La dotation de crédits inscrits au PLF 2008 permettra de réaliser un volume de plus de 230 000 journées de formation.

Les moyens financiers dédiés aux actions de formation liées à la promotion sociale des agents (préparation aux concours et examens professionnels, validation des acquis de l'expérience [VAE]) ainsi que ceux qui concernent l'apprentissage, le PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État), le handicap et les restructurations sont confirmés. Par ailleurs, des ressources ont été dégagées pour le financement des mesures issues du protocole Jacob du 21 novembre 2006 et de la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007. L'objectif poursuivi est de mieux articuler la formation professionnelle et la dynamisation des carrières du personnel civil, par des dispositions innovantes comme la poursuite de l'expérimentation de la valorisation des parcours professionnels menée au sein du service d'infrastructure de la Défense (SID), le développement de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et la mise en œuvre du droit individuel à la formation (DIF).

Les autres actions de formation continue concernent essentiellement l'adaptation au poste de travail, l'adéquation à l'évolution prévisible des métiers et le développement de nouvelles compétences (actions de perfectionnement en techniques spécifiques et générales, gestion, informatique, RH, environnement professionnel) ; elles sont identifiées lors des entretiens annuels de formation entre l'agent et son responsable hiérarchique, et intégrées dans les plans de formation des différentes entités. L'effort, déjà engagé, de rationalisation de la dépense de formation continue permettra de satisfaire les besoins prioritaires.

### Répartition des crédits de formation continue par type de formation



## 2. LA DÉFENSE : PREMIER RECRUTEUR ET DEUXIÈME EMPLOYEUR DE L'ÉTAT

Dans le cadre de la maîtrise de la dépense publique décidée par le Gouvernement et en préservant les capacités opérationnelles des armées, le ministère de la défense appliquera en 2008 la règle du non-renouvellement d'un départ en retraite sur deux. À cet objectif est associé celui de mieux rémunérer les agents restant en fonction (cf. supra).

Cette réduction des effectifs s'inscrit dans la perspective d'une réflexion plus large qui sera conduite dans le cadre, notamment, de la révision générale des politiques publiques et des travaux de préparation du prochain *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*. L'incidence de cette réduction en 2008 portera plus particulièrement sur les structures d'administration et de soutien.

Ainsi, 6 037 emplois seront supprimés en 2008, dont 4 795 emplois militaires et 1 242 emplois civils. L'incidence de ces réductions d'emplois au PLF 2008 est intégrée à mi-année, en équivalent temps plein travaillé (l'ETPT est l'unité de décompte des effectifs utilisée dans le cadre des travaux budgétaires), soit 2 416 ETPT militaires<sup>1</sup> et 621 ETPT civils.

Le ministère veillera en outre à préserver un équilibre entre les départs de l'institution qui sont favorisés par les dispositifs de reconversion et les recrutements qu'il est nécessaire de conserver à un bon niveau. Il convient en effet de maintenir une moyenne d'âge des militaires compatible avec la disponibilité opérationnelle attendue et le métier des armes répondant à un haut niveau d'exigence d'aptitude physique. Le ministère de la défense demeure le premier recruteur de l'État avec près de 30 000 militaires et 2 000 civils en 2008.

<sup>1</sup>Dont 37 ETPT gendarmes supprimés en année pleine.

En outre, comme pour les autres ministères, le plafond ministériel des emplois autorisés (PMEA) de la Défense est réajusté de - 7 500 postes vacants auxquels aucune masse salariale n'était associée. Cette mesure technique, liée à la modification du décompte des emplois après l'entrée en vigueur de la LOLF, permet d'actualiser le niveau théorique des effectifs, sans avoir d'effet sur les effectifs réalisés, ni sur les crédits de rémunérations.

## 3. UNE POLITIQUE SOCIALE CONSTANTE

### L'action sociale de la Défense en 2008

La politique sociale particulière mise en œuvre par le ministère de la défense, complémentaire des dispositifs de droit commun et des prestations interministérielles, vise à prendre en compte les contraintes spécifiques auxquelles sont soumis les agents du ministère de la défense et à compenser leur impact sur leur environnement social et familial. Ces contraintes et sujétions sont les risques liés à la profession, la mobilité, la disponibilité, les carrières militaires « courtes » et l'implantation de nombreuses formations dans des garnisons isolées et peu favorisées. Elles affectent en particulier une population jeune.

Dans ce contexte, l'action sociale s'inscrit comme un élément important de la condition du personnel. Elle a pour but d'assurer un soutien social efficient et de proximité, mais aussi de répondre aux besoins des ressortissants, dans leur vie professionnelle et personnelle.

À périmètre constant, le budget de l'action sociale prévu pour 2008 est identique à celui prévu par la loi de finances initiale 2007, ce qui permettra de maintenir au même niveau les prestations sociales versées au personnel de la Défense et à leurs familles. Il devrait également bénéficier de 214 200 € provenant de fonds de concours (notamment produits des dons et legs).

Par ailleurs, 7 M€ d'AE supplémentaires permettront d'engager les nouvelles opérations de création de structures d'accueil en 2008. Celles-ci visent à poursuivre le plan « petite enfance », qui fait partie des priorités de la politique sociale du ministère, en raison de ses enjeux en termes d'accompagnement de la mobilité et de fidélisation du personnel. Au total, le budget de l'action sociale s'élèvera à 90,6 M€ en autorisations d'engagement et 83,6 M€ en crédits de paiement, auxquels s'ajouteront les ressources issues des remboursements des prêts accordés par l'Igsa (Institution de gestion sociale des armées). Cette évolution traduit ainsi l'effort soutenu du ministère en faveur de ses agents, notamment pour compenser les contraintes de service propres aux activités de défense.

#### Le plan « petite enfance »

Pour l'année 2008, deux importants projets visant à créer deux structures multi-accueil à La Valbonne (Ain) et à Paris 15<sup>e</sup> (crèche Ginoux) seront finalisés. Ils permettront de mettre 99 berceaux à la disposition des enfants de ressortissants du ministère. Les engagements contractuels pris dans le cadre des délégations de service public portent sur une période de dix ans, ce qui conduit à prévoir au PLF 2008 une couverture en autorisations d'engagement plus importante qu'à l'accoutumée, soit 6,5 M€ pour ces deux seules opérations. Par ailleurs, les moyens complémentaires obtenus permettront également de faire aboutir plusieurs autres projets de crèche (dont notamment 365 000 € à Lyon et Orléans) et de financer 1 000 heures de gardes d'enfant (assistantes maternelles).

En outre, l'Igesa développera une politique d'offre de places pour les célibataires géographiques, notamment en région parisienne.

Enfin, la poursuite de la politique immobilière de la Défense en faveur du personnel conduira à la création de nouveaux logements familiaux.

#### L'aide à l'acquisition d'un logement

Pour les personnels civils et militaires, **les prêts complémentaires au logement** d'un montant maximum de 11 000 € sont destinés à l'acquisition de l'unique propriété immobilière du ménage, ou au financement des travaux d'amélioration ou de rénovation de la propriété immobilière du demandeur. L'effort entrepris, qui a permis d'accroître de 18 % sur la période 2003-2006 le nombre de prêts, sera poursuivi avec l'objectif d'obtenir à terme une adéquation entre l'offre et la demande, estimée de 3 200 à 3 500 prêts. Pour les personnels affiliés à l'établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique, ce prêt pourra être abondé d'un montant de 5 000 € financé par l'établissement public.

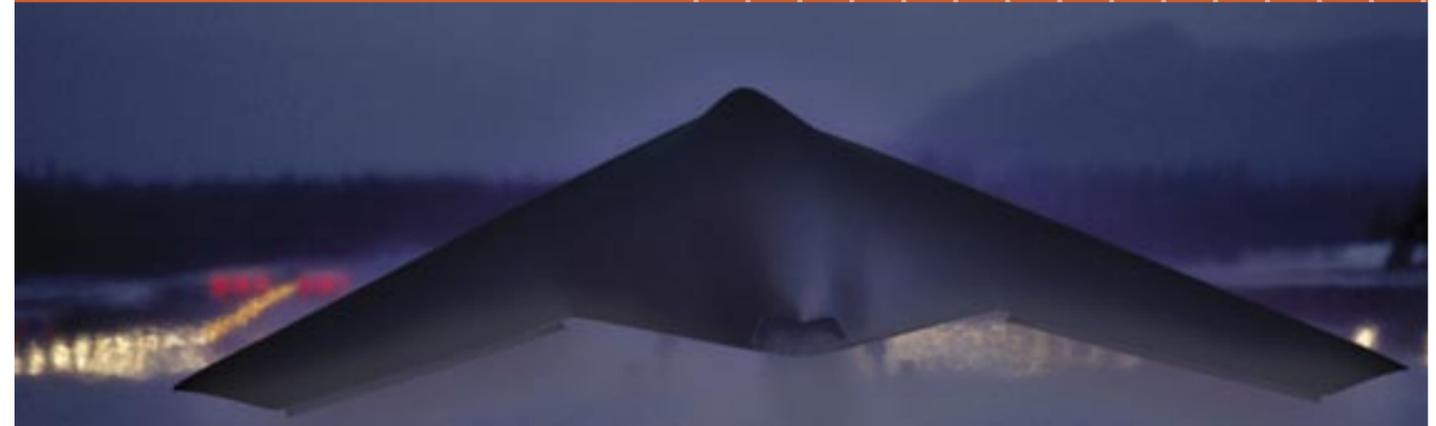
Pour les personnels civils concernés par des mesures de restructuration, une aide à l'accession à la propriété est également prévue. Cette aide concerne les personnels civils mutés avec changement de résidence dans le cadre d'un établissement restructuré par arrêté ministériel. En 2006, 77 dossiers de paiement, soit du différentiel entre la vente et l'achat d'un nouveau logement (dans la limite de 8 000 €), soit du différentiel entre un ancien et un nouveau loyer (limité à six mois de loyer), ont été instruits pour un montant total de 305 271 €. En 2008, l'effort sera maintenu.

### 4. UNE MEILLEURE CAPACITÉ À UTILISER LA RÉSERVE

Conformément à l'objectif de montée en puissance de la réserve militaire, l'effort portera prioritairement sur l'emploi des sous-officiers et des militaires du rang. Ainsi, le nombre de journées d'activité effectuées par les réservistes devrait dépasser en 2008 celui prévu en 2007. Le maintien de la dotation financière, soit 154 M€ (dont 123 M€ de RCS), permettra d'atteindre l'objectif de recrutement, fixé à 68 500 contrats d'engagement à servir dans la réserve (ESR). L'activité moyenne annuelle par réserviste demeurera stable autour de 21 jours.

En outre, l'achèvement prochain de la rénovation des textes sur la réserve améliorera sa réactivité, sa disponibilité et ses conditions d'emploi, notamment par l'augmentation des durées possibles de service, l'abaissement du préavis de droit commun vis-à-vis de l'employeur, la création d'une clause de réactivité, l'encouragement aux formations dites duales (à vocation militaire et civile), l'élargissement du champ d'intervention de la réserve par le renforcement de la politique partenariale et fiscale (conventions réserve, crédit formation, crédit d'impôt).

Par ailleurs, l'avancement d'échelon spécifique à la réserve représente, pour les réservistes, une véritable reconnaissance de leur fidélité.



CHAPITRE :

**04**

Des équipements au service des missions

La loi de programmation militaire (LPM) 2003-2008 a permis l'engagement des programmes indispensables à la réalisation du modèle capacitaire. Cet effort implique qu'une priorité soit donnée, dans l'attente des conclusions du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* et de la future LPM, au financement des équipements commandés.

**La loi de programmation militaire (LPM)**

« Pour que notre appareil militaire puisse remplir ses missions, il est nécessaire de maintenir notre effort de défense autour de 2 % du PIB. C'est l'engagement du Président de la République. La responsabilité de notre génération est de donner une dimension plus ambitieuse à l'Europe de la Défense, tout en maintenant notre engagement au sein de l'Otan. »

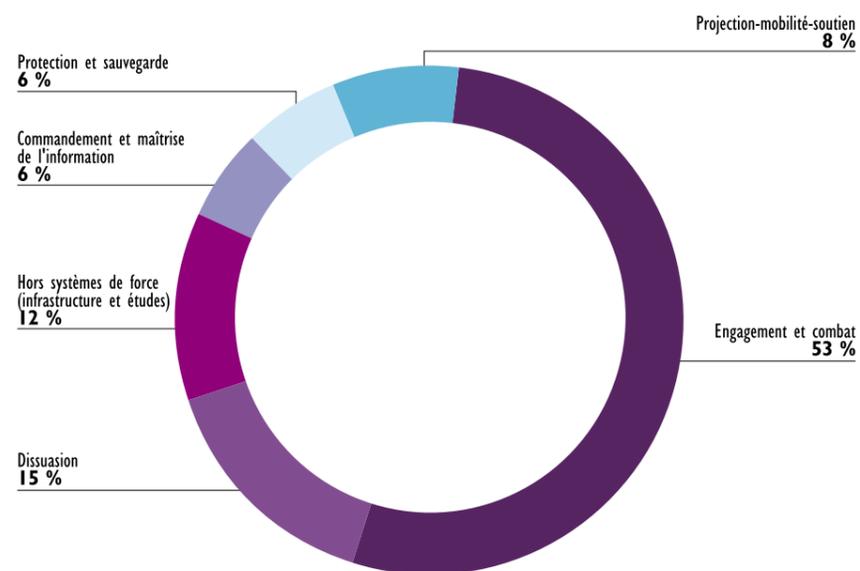
Intervention du ministre de la défense, M. Hervé Morin, dans le quotidien *La Tribune*, le 18 juillet 2007

**I. 16 MILLIARDS D'EUROS DE CRÉDITS POUR ÉQUIPER LA DÉFENSE**

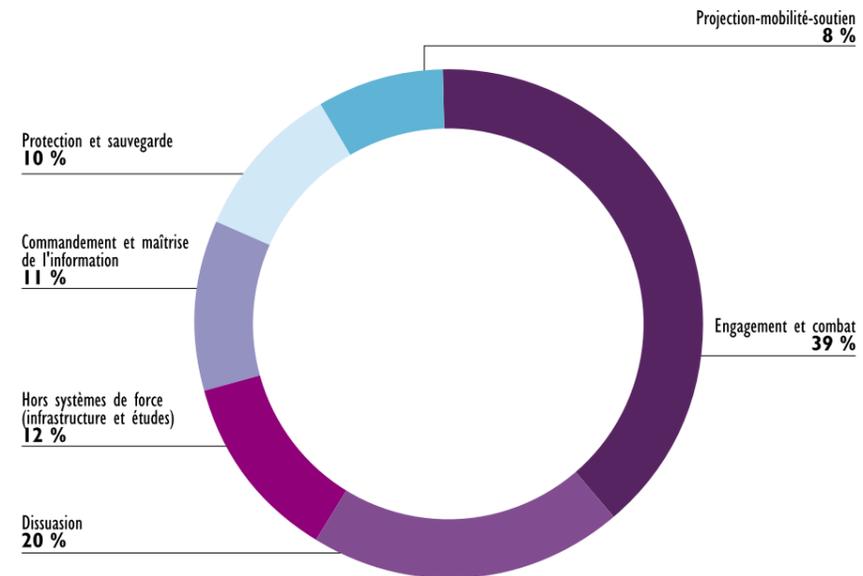
Les autorisations d'engagement (AE) consacrées aux investissements (armements et infrastructures), aux études amont et au maintien en condition opérationnelle s'élèvent à 15,1 Md€ au PLF 2008 et les crédits de paiement (CP) correspondants à 16 Md€.

La dotation en crédits de paiement permet d'assurer le financement des commandes passées depuis le début d'exécution de la loi de programmation militaire (LPM) et de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure (LOPSI).

**Ressources en AE du PLF 2008 par système de force**



**Ressources en CP du PLF 2008 par système de force**



Les dotations en AE consolident les capacités d'engagement nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par la LPM 2003-2008 et la LOPSI, tout en ménageant les marges de manœuvre nécessaires à la mise en œuvre des décisions qui seront prises dans le cadre des travaux de révision générale des politiques publiques, d'élaboration du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* et de la prochaine loi de programmation militaire. Les enveloppes d'AE permettront la commande des équipements qui entreront en service dans les dix prochaines années et qui garantiront l'efficacité opérationnelle des forces.

La gendarmerie disposera de 398 M€ d'autorisations d'engagement et de 447 M€ de crédits de paiement dont 88 M€ de crédits LOPSI.

**2. LES LIVRAISONS DE MATÉRIELS EN 2008**

L'année 2008 se caractérisera par d'importantes livraisons au profit des armées françaises, en particulier pour les matériels majeurs, en cohérence avec le calendrier prévu par la LPM 2003-2008.

## Les principales livraisons en 2008 (par systèmes de forces)

**Commandement et maîtrise de l'information**

- 80 stations Syracuse 3
- 4 moyens de reconnaissance de nouvelle génération (Reco NG) pour les avions de reconnaissance
- 800 postes de travail du système d'information pour le commandement des forces (SICFV3)
- 147 systèmes d'information régimentaires de l'armée de terre (SIR)
- 1 950 postes radio de 4<sup>e</sup> génération (PR4G-VS4IP)
- 64 systèmes d'information et de commandement de la marine (SIC21)
- 217 stations radio tactique HF interarmées (Melchior)

**Engagement et combat**

- 14 avions Rafale (7 air et 7 marine)
- 8 avions Super Étendard modernisés standard 5
- 6 hélicoptères Tigre
- 240 armements air-sol modulaires (AASM)
- 57 chars AMX 10 RC rénovés
- 16 automoteurs à roues de 155 mm / 52 cal (Caesar)
- 358 fantassins à équipement et liaisons intégrés (Felin)
- 75 torpilles MU 90

**Projection-mobilité-soutien**

- 150 petits véhicules protégés (PVP)

**Protection et sauvegarde**

- 1 frégate de défense aérienne Horizon
- 2 systèmes sol-air moyenne portée terrestre (SAMP/T) et 66 missiles antiaériens Aster 30
- 70 missiles air-air d'interdiction, de combat et d'autodéfense (MICA)

**Gendarmerie**

- 4 hélicoptères de type EC 145 pour la composante sauvetage-intervention
- 3 hélicoptères EC 135 pour la composante surveillance-intervention

**Frégates de défense aérienne (FDA) Horizon**

Les frégates de défense aérienne Horizon ont pour mission d'assurer le commandement de la lutte antiaérienne et le contrôle de l'espace aérien ainsi que la protection antiaérienne d'un groupe aéronaval ou d'un groupe de bâtiments peu ou pas armés comme, par exemple, une force amphibie. Elles ont une capacité à lutter contre les attaques saturantes (salves multimiiles). Ces frégates mettront également en œuvre des capacités antinavires ainsi que des moyens d'autodéfense contre les sous-marins.

Le programme, mené en coopération franco-italienne<sup>2</sup>, permettra de renouveler une partie des bâtiments de défense aérienne des deux nations. L'agence contractante pour les deux nations est la direction des systèmes d'armes de la DGA. Le système d'armes principal est réalisé au sein du programme PAAMS<sup>3</sup> mené en coopération tripartite (France, Italie et Royaume-Uni), en liaison avec celui des frégates de défense aérienne britanniques.

Le programme Horizon comporte deux frégates, le *Forbin* et le *Chevalier Paul*, destinées à remplacer le *Suffren* et le *Duquesne* (retirés du service actif), dont les livraisons doivent intervenir en 2008 et 2009.

Ces frégates vont conférer une capacité de commandement et d'action dans la troisième dimension à la force navale déployée et au dispositif à terre placés sous sa protection. De ce fait, ces bâtiments seront fortement sollicités pour les opérations maritimes interarmées et interalliées. Les capteurs radar à longue portée dont ces frégates seront équipées permettront d'établir la situation air dans leur zone de responsabilité, de manière autonome ou partagée avec un dispositif interarmées ou interallié. Les performances du missile Aster 30 issu du programme FSAF, apportent aux unités<sup>4</sup> de haute valeur que ces frégates escorteront, une protection contre les avions hostiles et les missiles antinavires adverses.

**Moyens de reconnaissance de nouvelle génération (Reco NG)**

Dans le domaine du renseignement d'origine image, les études menées en interarmées et les retours d'expérience des opérations récentes ont confirmé la nécessaire complémentarité des différents moyens aérospatiaux que sont les satellites, les vecteurs pilotés et les vecteurs pilotés à distance.

Développé par Thales, le Pod de reconnaissance de nouvelle génération (Pod Reco NG) est destiné à doter les avions Rafale air et marine d'une capacité de recueil de renseignement d'origine image, renforçant le concept multi-rôles de ce vecteur. Ce système augmentera les capacités offertes par le Mirage F1CR dont le retrait de service est programmé en 2014. Il apportera à l'armée de l'air et à la marine la capacité de reconnaissance de nuit grâce à son capteur infrarouge. Il augmentera les capacités de recueil, en particulier à distance de sécurité. Paramétrable en fonction de la nature de l'objectif, il autorisera une plus grande précision des informations. Son système de transmission de données permettra de raccourcir considérablement la durée du cycle de renseignement. Les capacités apportées par le Pod Reco NG permettront aussi bien de satisfaire le besoin national que de renforcer la position française en coalition multinationale. Le lancement de la réalisation a eu lieu en 2000. Les premières nacelles (20 sont commandées) seront livrées fin 2008.

**Camion équipé d'un système d'artillerie (Caesar)**

Le Caesar est un canon d'artillerie de 155 mm monté sur châssis de type camion 6x6. Ce système d'armes est destiné à équiper les unités d'artillerie. Il a une portée de 40 km. Il pourra ainsi appuyer les troupes engagées en opération de stabilisation et participer à des actions ponctuelles de destruction. Il est aisément projetable, en particulier par avion de transport C130 et à l'avenir par l'A400M. Il s'intègre dans le système de commandement et de conduite des feux pour les canons d'artillerie Atlas Canon. Le canon Caesar donnera à l'artillerie française une mobilité et une agilité novatrices en cohérence avec les impératifs de projection de l'armée française. Le marché, notifié en décembre 2004, prévoit l'acquisition de 77 Caesar. La livraison aux forces des 16 premières pièces aura lieu au second semestre 2008.

<sup>2</sup>Initialement en coopération tripartite avec le Royaume-Uni.

<sup>3</sup>Principal Anti Air Missile System.

<sup>4</sup>Porte-avions et groupe amphibie.

### 3. LES COMMANDES DE MATÉRIELS EN 2008

La réalisation des commandes de matériels prévues en 2008 est subordonnée aux décisions qui découleront des travaux d'élaboration du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* et de la future loi de programmation militaire.

#### Les principales commandes prévues en 2008 (par système de force)

##### Commandement et maîtrise de l'information

- 68 stations Syracuse 3
- Étape 4 du système de commandement et de contrôle des opérations aériennes (SCCOA)
- 31 systèmes d'information régimentaire (SIR)
- 501 postes radio de 4<sup>e</sup> génération (PR4G-VS4IP)
- 800 postes de travail du système d'information pour le commandement des forces (SICFV3)

##### Engagement et combat

- 2<sup>e</sup> porte-avions
- Réalisation du 1<sup>er</sup> SNA Barracuda
- Développement et premier lot de Futures torpilles lourdes (FTL)
- 8 avions Rafale (6 air et 2 marine)
- 36 chars AMX 10 RC rénovés
- 116 véhicules blindés de combat de l'infanterie (VBCI)
- 4 automoteurs à roues de 155 mm / 52 cal (Caesar)
- 5 045 fantassins à équipement et liaisons intégrés (Felin)

##### Projection-mobilité-soutien

- 22 hélicoptères NH90
- 4 rénovations d'hélicoptères Cougar
- Développement du porteur polyvalent terrestre (PPT)

##### Gendarmerie

- Commande de 92 futurs véhicules blindés de la gendarmerie (VBG)
- Poursuite du développement du système d'information départemental Athena lancé en 2007

#### Deuxième porte-avions (PA2)

Afin de garantir la permanence du groupe aéronaval, la loi de programmation militaire 2003-2008 prévoit la réalisation d'un deuxième porte-avions qui sera doté d'une propulsion classique. Sa qualification opérationnelle devrait intervenir avant 2015, prochaine période d'indisponibilité programmée de 18 mois pour entretien et réparation (IPER) du *Charles-de-Gaulle*. Une décision de principe sur la construction du second porte-avions a été prise. Les conditions de mise en œuvre de cette décision seront arrêtées au vu des travaux du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*. Le projet de loi de finances prévoit une provision de 3 Md€ d'autorisations d'engagement, notamment à cet effet. Les études conduites depuis le lancement de la phase de définition ont montré que le projet britannique de futur porte-avions (CVF<sup>5</sup>) pourrait, sous réserve d'adaptations qui ont été identifiées, répondre à l'essentiel du besoin français. C'est pourquoi un agrément franco-britannique a été signé le 6 mars 2006 afin de réaliser ensemble les études de nos futurs porte-avions. Cette démarche commune devrait permettre de rationaliser les investissements en mutualisant des études, en achetant en commun, au meilleur prix, les matériels pour trois navires, en construisant ensemble des parties de navires, et en faisant des économies sur le soutien en service. De plus, elle favoriserait une meilleure synergie de nos marines dans l'emploi de ces navires.

#### Hélicoptère NH90

Le NH90 est un hélicoptère de la classe des 9-10 tonnes, biturbines avec un système d'armes intégré et commandes de vol électriques, réalisé en coopération européenne et destiné au renouvellement des flottes de transport tactique et de lutte sous-marine pour la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Portugal, pour lequel la Nahema<sup>6</sup> joue le rôle d'agence contractante. La Suède, la Finlande, la Norvège, la Grèce, le Sultanat d'Oman, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Espagne ont également commandé des hélicoptères NH90. Au total, 495 commandes fermes et 48 options ont été notifiées. Par ailleurs, des perspectives d'accès au marché civil existent. La commande de 22 appareils en 2008 en version aéroterrestre « transport tactique (TTH) » permettra de garantir le maintien de la capacité de transport tactique, actuellement réalisée par un parc Puma dont le retrait du service a commencé. Caractéristiques : la distance franchissable est supérieure à 700 km ; la durée de mission est de 3,5 heures en version marine et de 2,5 heures en version tactique terrestre. Il se décline en deux versions principales : le TTH (Tactical Transport Helicopter) et le NFH (Nato Frigate Helicopter).

- Le NFH remplacera les Lynx et les Super Frelon de la marine. Il aura pour principales missions la sûreté des forces navales dont les luttes anti-sous-marine et antinavire à partir de frégates, le transport à partir de la terre ou de bâtiments, ainsi que des missions de service public, de sauvegarde et de sauvetage. Il sera équipé de capteurs acoustiques (sonar et bouées), d'un système de liaison de données tactiques, de moyens de guerre électronique et d'un radar tactique. Il sera armé de torpilles MU90.

- Le TTH remplacera les Puma de l'armée de terre. Ses principales missions seront le transport tactique de véhicules de combat, l'hélicoptage de commandos et l'hélicoptage. Il sera équipé de capacités tactiques de vol et de pénétration au-delà des lignes ennemies.

#### Fantassin à équipement et liaisons intégrés (Felin)

Le système Felin est un ensemble complet et cohérent destiné à équiper les combattants de l'infanterie. Offrant un niveau de protection optimum, Felin permettra de valoriser l'action des groupes de combat dans le cadre de leur mission première : l'engagement au contact direct de l'adversaire. L'équipement individuel comprend une structure d'accueil, une tenue de combat, des modules de protection (balistique et nucléaire, radiologique, biologique et chimique - NRBC), des équipements électroniques (radio, GPS) et une arme équipée pour le tir déporté. Une liaison entre Felin et les véhicules de combat d'infanterie VBCI et VAB est prévue pour le ravitaillement en énergie et la transmission des ordres tactiques. Les équipements commandés en 2008, permettront d'équiper cinq régiments d'infanterie en 2009. Les tranches annuelles de commandes suivantes permettront d'équiper progressivement l'ensemble des unités d'infanterie et de doter les unités d'appui au contact du système de protection.

<sup>5</sup> Carrier Vessel Future.

<sup>6</sup> Nato Helicopter Management Agency : agence OTAN en charge de la conduite du programme.

Les efforts du ministère de la défense se portent aussi sur la maîtrise des devis des commandes et sur la maîtrise des processus de paiement.

**Programme 146 : Équipement des forces**

**Objectif n°3 :** Assurer une efficacité maximale de la dépense d'équipement des forces.

**Indicateur 3.1 :** Qualité de la dépense pour l'équipement des forces.

La valeur cible du montant des intérêts moratoires versés sur l'année 2008 au titre des dépenses pour l'équipement des forces (hors versements au CEA) est de 16 M€ ; rapportée au montant des paiements effectués, elle est de 0,19 %.

**Indicateur 3.2 :** Évolution annuelle moyenne des devis à terminaison des opérations d'armement principales du programme « Équipement des forces ».

La valeur cible en 2008 de l'évolution annuelle moyenne des devis à terminaison des opérations d'armement principales des cinq systèmes de force est de 2 %.

#### 4. LA DISPONIBILITÉ DES MATÉRIELS

Le montant des crédits de paiement inscrits au PLF 2008 au titre du maintien en condition opérationnelle (MCO) des matériels s'élève à 3,3 Md€.

Un accroissement sensible des ressources consacrées au MCO jusqu'en 2007 a permis de maintenir une bonne disponibilité technique des matériels en opération extérieure (93 % pour les matériels terrestres et 85 % pour les aéronefs en 2006). La disponibilité des matériels en métropole a permis de préserver un taux d'activité et un niveau d'entraînement des forces compatibles avec le respect des contrats opérationnels des armées.

Les ressources du PLF 2008 permettent de consolider cette volonté de redressement dans la durée de la disponibilité des matériels. L'ensemble du processus et des organismes liés au MCO fait l'objet d'une démarche de contrôle de gestion permettant d'optimiser l'utilisation des ressources en fonction des besoins. Les indicateurs de disponibilité permettent de mesurer les progrès accomplis malgré les difficultés induites par le vieillissement des parcs.

##### Le taux de disponibilité technique des matériels par force armée

- **Armée de terre :** le taux global de disponibilité des matériels terrestres, supérieur à 70 % depuis quelques années, atteint 72 % au premier trimestre 2007 (objectif LPM : 75 %) ; il s'établit à 59 % pour les aéronefs (objectif LPM : 62 %) ;
- **Marine :** en progression sensible depuis 2002, le taux moyen de disponibilité des matériels navals majeurs atteint 75 % au premier trimestre 2007, rejoignant l'objectif de la LPM ; la disponibilité des aéronefs marine poursuit son redressement et atteint 59 % (objectif LPM : 70 %) ;
- **Air :** le taux de disponibilité des aéronefs majeurs de l'armée de l'air s'établit à 59 % au premier trimestre 2007, en léger fléchissement par rapport à 2006 (objectif LPM : 75 %) ; ce résultat s'explique essentiellement par les exigences de maintenance des moteurs de l'aviation de chasse et par le vieillissement de certaines flottes (26 ans pour les cargos tactiques, 44 ans pour les ravitailleurs) ;
- **Gendarmerie :** la disponibilité technique globale est régulièrement stable autour de 95 %, à l'exception des véhicules blindés à roues de la gendarmerie (VBRG) dont le remplacement est programmé.

Le bon fonctionnement des matériels, traduit en taux de disponibilité technique, conditionne l'efficacité d'une armée moderne. Le maintien à un haut niveau de ce taux de disponibilité constitue un objectif du programme 178, en charge de la « préparation et de l'emploi des forces ». Il est assorti d'un indicateur. Cet indicateur est calculé au niveau de chacune des armées, compte tenu de l'hétérogénéité des équipements. Son évolution dans le temps est mesurée au regard des cibles fixées.

#### La poursuite de la modernisation et de la rationalisation du maintien en condition opérationnelle des matériels (MCO)

La modernisation du MCO sera poursuivie :

- par la consolidation du mode de contractualisation des marchés de soutien de la flotte maritime qui lie le coût à la disponibilité des équipements ;
- par l'optimisation des structures de maintenance aéronautique, notamment la mise en place d'une cellule intégrée de coordination de la maîtrise d'œuvre des réacteurs (Cicomore) et la création du service industriel aéronautique (SIAé) ;
- par l'ajustement des programmes de maintenance aéronautique, en particulier sur les flottes en cours de retrait du service actif ;
- par une rationalisation de l'emploi des parcs des forces terrestres (projet PEGP).

##### La création du service industriel aéronautique (SIAé)

Le maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la Défense se compose de deux grands volets : un volet opérationnel (mise en œuvre, maintenance préventive légère et curative), au plus près des forces et sous leur pleine autorité ; un volet industriel, qui se caractérise par une plus grande profondeur d'intervention.

Le SIAé a pour vocation de rassembler au sein d'une organisation unique l'ensemble des acteurs étatiques du MCO du volet industriel dans une logique de rationalisation et d'économies de moyens. Dès janvier 2008, seront regroupées les entités suivantes : le service de la maintenance aéronautique (SMA), avec les trois ateliers industriels de l'aéronautique (AIA) de Clermont-Ferrand, Cuers et Bordeaux ; l'essentiel des activités du site d'Ambérieu pour l'armée de l'air ; l'atelier de réparation de l'aéronautique navale (ARAN) de Cuers-Pierrefeu ; les éléments de soutien aéronautique des détachements de Toul et Phalsbourg de la 15<sup>e</sup> base de soutien du matériel (BSMAT) ; l'activité de visite des Dauphin, Lynx et Panther de la base d'aéronautique navale de Hyères. S'ajouteront progressivement des activités d'entretien préventif actuellement réalisées dans les escadrons de soutien technique spécialisé (ESTS) de l'armée de l'air.

Service de soutien à vocation interarmées, le SIAé sera placé sous le régime du compte de commerce (comme les AIA du SMA aujourd'hui). Il regroupera environ 4 000 personnes dont 600 militaires, et affichera un chiffre d'affaire prévisionnel de 400 M€ environ, soit environ 12 % du coût annuel du MCO aéronautique militaire. Appliquant les meilleures pratiques industrielles, garantie de compétitivité, il permettra à l'État de conserver une expertise technique indépendante des constructeurs et, partant, de lui garantir une maîtrise suffisante des coûts du MCO aéronautique militaire.

**Politique d'emploi et de gestion des parcs (PEGP)**

Dans le cadre de la modernisation du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres, l'armée de terre va adapter en profondeur ses modes de fonctionnement par la mise en place d'une politique d'emploi et de gestion des parcs. Celle-ci vise à mieux gérer l'emploi des matériels majeurs, en service courant, à l'entraînement et en opération pour, à terme, garder la maîtrise des coûts de soutien en service.

Cette adaptation est rendue nécessaire par :

- un cadre opérationnel nouveau (projection de volumes d'équipements limités par rapport aux parcs déte-nus, éloignement et multiplicité des théâtres d'opération extérieurs) ;
- l'augmentation inéluctable des coûts d'acquisition et d'entretien des équipements ;
- l'évolution de l'environnement du système de maintenance de l'armée de terre (finances, code des marchés publics, stratégies industrielles).

Le projet de PEGP propose de répartir tout ou partie des équipements en quatre parcs :

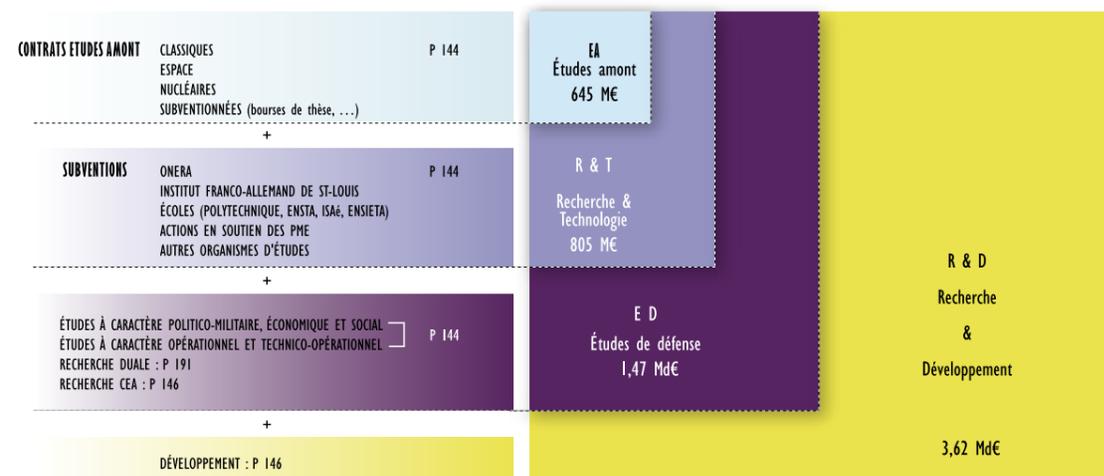
- le parc en service permanent (PSP), dans chaque formation, pour le service courant et la préparation opé-rationnelle au niveau inférieur à l'unité élémentaire (compagnie, batterie, escadron) ;
- le parc d'entraînement, dans certains camps, pour l'entraînement à partir du niveau de l'unité élémentaire ;
- le parc d'alerte, destiné à équiper les modules de forces projetés sur court préavis ;
- le parc de gestion, constitué des autres matériels conservés en remisage dynamique sous hygrométrie contrôlée pour les compléments de besoins et la souplesse de gestion des opérations de maintenance.

Cette politique d'emploi et de gestion des parcs sera mise en œuvre progressivement entre 2008 et 2010.

**5. LA RECHERCHE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ**

La maîtrise des capacités technologiques clés pour l'avenir permet de préserver et de renforcer la place de la France comme acteur majeur de la construction d'une industrie de défense de haut niveau technologique, afin d'être la mieux placée possible dans l'émergence d'une industrie européenne de défense autonome et compétitive pour répondre aux besoins de nos forces armées. Cet effort place également la Défense au cœur de la politique de croissance et de compétitivité du Gouvernement.

**Les agrégats de recherche de défense au PLF 2008 (CP)**



**La recherche en chiffres**

Premier acheteur et premier investisseur public, le ministère de la défense finance 10 % environ de la dépense nationale (administrations et entreprises) de R&D (recherche et développement). Celle-ci bénéficie principalement aux entreprises en suscitant et en accompagnant l'innovation industrielle et technologique. En outre, les entreprises qui participent à l'équipement des forces ont souvent des activités civiles (par exemple, en aéronautique, électronique, espace ou dans le domaine de la sécurité), ce qui leur permet de diffuser leurs innovations et d'activer leurs compétences duales dans les deux sphères. La Défense consacre environ 3,5 Md€ à la R&D en 2007. Avec le Royaume-Uni (3,9 Md€), la France est le pays européen le plus actif en matière de R&D de Défense. En matière de recherche et technologie (R&T), la France apparaît en 2006, selon les indicateurs publiés par l'Agence européenne de Défense (AED), comme le premier acteur européen (779 M€), juste devant le Royaume-Uni (654 M€) et assez loin devant l'Allemagne (325 M€). La France et le Royaume-Uni représentent à eux seuls les deux tiers de l'effort de R&T de défense européen (2,2 Md€). Les autorisations d'engagement (AE) se maintiendront en 2008 au même niveau que 2007, soit 700 M€.

**Les PME-PMI associées à l'effort de recherche de la Défense**

Une attention renforcée est portée à l'accès des petites et moyennes entreprises aux contrats d'études amont afin de promouvoir la capacité d'innovation de ces entreprises. En 2006, l'ensemble des notifications d'études amont a représenté 68 M€ pour les seuls contrats de R&T passés directement avec des PME-PMI, soit 10 % des financements. Les dispositifs favorisant le soutien de la recherche et de l'innovation des PME-PMI incluent notamment une procédure spécifique et réactive dite « recherche exploratoire et innovation » (50 projets retenus en 2007 pour un montant d'environ 14 M€ répartis à parts sensiblement égales entre PME et laboratoires publics). D'autres dispositifs de soutien ont également été mis en œuvre, tels que les financements conjoints Oseo-Anvar/DGA au travers d'avances remboursables, pour des projets à technologie plus duale.

**Un effort maintenu au profit de la recherche duale**

La coopération avec la recherche civile se développe pour renforcer les synergies en matière de technologies duales, démultiplier l'efficacité des ressources financières mises en commun et faire partager les enjeux de la Défense à la communauté scientifique civile. Ainsi, la Défense est responsable du programme 191 « Recherche duale » doté de 200 M€, et participe aux actions gouvernementales au profit de la recherche et de l'innovation : pôles de compétitivité (contribution de 15 M€ du budget études amont), Agence nationale de la recherche, Agence pour l'innovation industrielle...

**Une recherche en coopération avec nos partenaires européens**

Enfin, depuis 2005, une forte dynamique de coopération européenne est constatée en matière de recherche et technologie (13 % de l'effort de R&T en 2005, 15 % en 2006 et 17 % en 2007), avec notamment l'élaboration de démonstrateurs technologiques comme Neuron (drone de combat en coopération avec la Suède, l'Italie, l'Espagne, la Grèce et la Suisse), le projet Essor (avec Italie, Espagne, Suède, Finlande, Pologne) sur les nœuds de communications tactiques, les premières expérimentations avec l'Allemagne sur la bulle opérationnelle aéroterrestre, l'inscription de nouveaux projets dans le cadre de l'AED, tel celui sur la protection des forces en zone urbaine.

### L'Agence européenne de Défense (AED) et la recherche

La France consacre une part importante de son effort de R&T en coopération et notamment en coopération européenne sous l'égide de l'AED. Outre sa participation au budget opérationnel commun qui consacre depuis 2005 environ 5 M€ par an pour des études de R&T, la France est présente dans tous les grands projets de l'AED financés sur budget dédié.

Exemples :

- programme relatif à la protection des forces en milieu urbain (20 pays, total 54 M€, part française 12 M€), lancé en 2007 ;
- projet de référentiel européen sécurisé de radio logicielle - Essor (7 pays, total 120 M€, part française 40 M€), lancement prévu en 2008.

L'AED a commencé également à mettre en place des outils structurants pour les moyen et long termes :

- Long Term Vision (équivalent du *Plan prospectif à 30 ans*)
- Plan de développement capacitaire
- Stratégie européenne de R&T

### Les principaux axes d'effort en recherche de défense et sécurité

- 1 - **le maintien de la crédibilité de la dissuasion**, avec notamment la poursuite des études sur l'amélioration des performances de robustesse et de précision face à l'évolution de la menace ;
- 2 - **la protection des forces et du territoire** dans la perspective de l'effort interministériel de sécurité globale, avec notamment la poursuite de l'effort sur la protection contre la menace biologique et chimique et le lancement de travaux en coopération européenne sur l'amélioration de la sauvegarde maritime ;
- 3 - **la maîtrise de l'information**, avec des efforts importants sur la sécurité des systèmes d'information, les nouvelles technologies de radiocommunication et l'utilisation de drones pour l'observation et le recueil d'informations ;
- 4 - **la maîtrise des effets militaires**, afin notamment d'améliorer la précision des frappes et leur adéquation aux effets recherchés, les performances des plates-formes et le respect de l'environnement (écoconception).

### Le démonstrateur Neuron

Une amélioration significative des performances de discrétion des futurs avions de combat impose le recours à de nouvelles technologies de conception et de réalisation des cellules et de leurs équipements, technologies ayant, pour certaines, fait l'objet d'études amont achevées, et technologies nouvelles encore en cours de développement, ou ayant besoin d'être validées en vol sur un démonstrateur.

Le projet Neuron a pour finalité de démontrer les technologies de discrétion dans le cadre de la conception d'une plate-forme fortement innovante, ayant une grande capacité d'échapper aux détections par les radars et les conduites de tir de missiles. Les contraintes de forme qui en résultent impliquent de pouvoir réaliser l'emport des armements en soute, et une maîtrise particulière des qualités de vol (absence de dérive). Le choix d'appliquer ces technologies sur un drone de combat permet d'imposer un haut niveau d'exigence technique. Un impératif essentiel est également de définir et mettre en vol ce démonstrateur de drone de combat dans un cadre de coopération entre des partenaires industriels européens, la conception générale du projet et les jalons clés restant sous la responsabilité d'un avionneur maître d'œuvre unique, ceci jusqu'à la validation en vol des performances en termes de domaine de vol, de discrétion, et de capacité pour l'attaque air-sol.

Le contrat, notifié début 2006, comprend une première phase d'étude de faisabilité qui s'est achevée mi-2007 et permet le lancement de la phase de conception. La campagne d'essais en vol est prévue en 2011-2012.

PROJET DE LOI DE FINANCES

# Titre 2

Un ministère engagé  
dans les politiques  
publiques de l'État



CHAPITRE :

01

Un ministère acteur de la réforme de l'État

« La révision générale des politiques publiques n'est pas une politique publique de plus... C'est un changement de dimension. Un changement de perspective. Une démarche radicalement nouvelle.

Pour la première fois, nous allons dépasser la logique des moyens et nous interroger sur les fins de toute action publique.

Pour la première fois, nous mettrons un terme à l'idée selon laquelle la puissance d'un ministère se mesure à la croissance de ses crédits.

Pour la première fois, nous allons nous poser la question de la légitimité de toutes nos dépenses publiques, y compris les dépenses d'intervention, de leur raison d'être, de leurs résultats.

Pour la première fois, nous allons nous poser, de façon systématique et pour chaque politique, des questions de bon sens :

que faisons-nous déjà ?

quels sont les besoins et les attentes des citoyens ?

faut-il continuer à faire de la sorte ?

qui pourrait mieux assurer cette politique ?

qui doit la financer ?

et comment mieux faire et à moindre coût ? »

Discours de lancement de la révision générale des politiques publiques,  
par le Premier ministre, M. François Fillon, le 10 juillet 2007

## I. D'IMPORTANTES AVANCÉES ONT DÉJÀ ÉTÉ OBTENUES

### Une action permanente de modernisation

Conformément aux objectifs fixés par la loi de programmation militaire, le ministère de la défense développe depuis plusieurs années d'importants efforts visant une plus grande rigueur de gestion et une recherche permanente d'efficacité, sur la base de trois grands principes :

- clarifier les responsabilités,
- mutualiser les moyens,
- concentrer les moyens sur le cœur de métier.

Le périmètre de cette démarche de modernisation, initialement circonscrit aux seules fonctions administratives, s'est progressivement élargi pour couvrir désormais l'ensemble des actions de soutien.

Sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi permanent par le secrétaire général pour l'administration, dans le cadre du comité pour la réforme et l'innovation administratives (CRIA).

Depuis 2003, les mesures prises ont permis de réaliser un total cumulé d'économies de 567 M€ (dont 65,61 M€ en 2007).

### L'adaptation des organisations

La mutualisation ou l'interarmement des services de soutien a fortement progressé depuis trois ans avec la création du service historique de la défense (500 personnes), du service d'infrastructure de la défense (4 500 personnes) et de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI), opérateur unique des réseaux liés aux télécommunications et aux systèmes d'information (3 796 personnes).

Au nombre des projets en voie de concrétisation, il convient également de citer la rationalisation des centres payeurs et la réforme du maintien en condition opérationnelle des aéronefs de la Défense qui se traduira par la création d'un service industriel aéronautique (SIAé) unique. En ce qui concerne les matériels de l'armée de terre, la chaîne d'approvisionnement des ateliers régimentaires en pièces de rechange consommables sera confiée à un opérateur logistique dans le cadre d'un marché portant sur une période de dix ans.

### Externalisation et financements innovants

Pour recentrer les effectifs militaires et civils sur le cœur de métier, le ministère a mis en œuvre une politique pragmatique et ambitieuse d'externalisation. Ainsi, le maintien en condition opérationnelle des aéronefs servant à l'apprentissage du pilotage à l'école de l'air de Cognac et l'acquisition et la maintenance de 20 000 véhicules de la gamme commerciale du ministère ont été confiés à des opérateurs privés. L'essentiel de l'approvisionnement en vivres des armées est désormais confié à un établissement public industriel et commercial (l'économat des armées) qui a également la charge, à titre expérimental, d'assurer les transports logistiques et le soutien de camp pour les forces armées engagées au Kosovo et au Tchad.

D'autres projets importants devraient rapidement aboutir, notamment au moyen de partenariats public-privé (location d'heures d'hélicoptère pour l'apprentissage au vol à l'école de Dax, mise en place de réseaux de télécommunications sous protocole internet pour les bases de l'armée de l'air).

### Une gestion plus dynamique du patrimoine immobilier de la Défense

La gestion du patrimoine immobilier de la Défense qui s'inscrit dans la politique immobilière de l'Etat est particulièrement active. La Défense dispose du patrimoine immobilier le plus important au sein de l'Etat, soit environ 5 200 immeubles couvrant 296 800 hectares.

Ce parc, très diversifié, évolue en permanence. La Défense a engagé depuis de nombreuses années une politique de cession des immeubles inutiles. La mission de réalisation des actifs immobiliers (MRAI) a acquis un savoir-faire reconnu pour conduire avec les collectivités locales des négociations de cession d'immeubles inutiles, notamment à la suite des restructurations, et proposer la mise en place d'études de reconversion. Elle a traité en vingt ans près de 18 000 sites pour une valeur de 850 M€.

En 2006, elle a traité 83 dossiers pour un montant de près de 59 M€ ; sur 2007, le montant dépassera 80 M€.

Ces adaptations sont facilitées par la segmentation du patrimoine, qui identifie 20 % d'emprises inutiles et immédiatement cessibles, et l'élaboration de schémas directeurs interarmées par grandes agglomérations (SDIA) qui permet de définir les évolutions immobilières en prenant en compte les besoins des armées et les enjeux de développement urbain.

La politique immobilière de la Défense s'inscrit dans la politique immobilière de l'État. Elle doit répondre en particulier aux orientations gouvernementales concernant l'apport de terrains pour d'autres politiques publiques : terrains cédés dans le cadre du plan logement, terrains apportés à l'Etablissement public Défense 2<sup>e</sup> chance, emprises pour répondre au plan grand froid ou pour des grands rassemblements (nomades, festivals de musique), classement Natura 2000, cessions au conservatoire du littoral...

## 2. LE NOUVEL ÉLAN DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

La révision générale des politiques publiques (RGPP), voulue par le Président de la République et lancée par le Premier ministre dans son intervention du 10 juillet 2007, vise à donner une réponse concrète aux maux dont souffre notre administration. Le ministère de la défense est naturellement partie prenante de cette démarche alors qu'il gère un des principaux budgets de l'État et que, par l'importance de sa présence sur le territoire ou de son impact vis-à-vis des entreprises, il constitue un acteur majeur de la vie économique et sociale de notre pays.

Dans le prolongement des réformes engagées depuis de nombreuses années dans le cadre de la réforme de l'État, un nouvel effort de rationalisation et de performance est possible, à la condition de revoir sans tabou les règles de fonctionnement et d'organisation de l'ensemble du ministère.

### Le périmètre retenu est le plus large possible

L'ensemble des armées, des directions et services du ministère est concerné. La mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », est également dans le périmètre de la révision générale des politiques publiques.

L'approche se fonde sur des missions inchangées. L'effort est donc porté sur les fonctions de soutien et de socle, y compris éventuellement au sein des unités opérationnelles. En revanche, les scénarios élaborés à l'occasion de la RGPP le seront « à capacité opérationnelle égale ».

### Ce processus bénéficie d'une forte mobilisation

De façon comparable à ce qui a été mis en place au plus haut niveau de l'État, une équipe capable de conseiller toutes les autorités concernées et de susciter une participation et une créativité active a été mise en place. Elle réunit des représentants de chacune des grandes entités du ministère, des membres de grands corps d'inspection et des consultants extérieurs. L'ensemble des membres du contrôle général des armées (CGA) sera mobilisé en tant que de besoin pour réaliser les recherches, enquêtes et audits nécessaires à la RGPP du périmètre Défense.

Enfin, l'équipe bénéficiera des conseils de sept personnalités du secteur privé, apportant, à la lumière de leur expérience, un regard extérieur sur les réformes envisagées.

La méthode retenue consiste à identifier trois grands scénarios donnant des orientations et fondés sur une enveloppe d'effectifs. Simultanément, ces scénarios seront documentés par des études approfondies sur les différentes fonctions identifiées comme pouvant être rationalisées et produire des économies tant en effectifs qu'en fonctionnement.

Les études sont conduites en liaison étroite avec les grands services du ministère dont les responsables sont également responsables de programme, selon trois axes :

- examen critique des propositions figurant dans les rapports existants et définition d'hypothèses plausibles avec les services ;
- réalisation d'audits par des membres du CGA sur des fonctions clairement identifiées et encore pas ou insuffisamment étudiées ;
- conduite d'études par des groupes de travail sur des thèmes qui nécessitent un approfondissement collectif.

### Les principaux thèmes abordés touchent dans leur diversité l'ensemble des fonctions de soutien du ministère de la défense

On peut classer l'ensemble des fonctions et missions qui seront étudiées selon la typologie suivante :

- le soutien hors opérations ;
- les grandes fonctions d'appui ;
- la constitution des capacités des forces ;
- le dispositif opérationnel, organique, territorial et de commandement ;
- le volet « Liens entre la Nation et son armée » ;
- le volet « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant ».

### Une démarche coordonnée avec la rédaction du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et de la prochaine LPM

Cette démarche de révision générale est conduite parallèlement à la rédaction du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* et de la future loi de programmation militaire (LPM). L'ensemble des enjeux stratégiques du ministère de la défense fait donc l'objet d'une analyse complète, approfondie et coordonnée. Ces réflexions se nourrissent mutuellement et doivent permettre d'atteindre un niveau optimal de performance.

Ainsi, la démarche RGPP qui se fonde sur des missions inchangées, en particulier s'agissant des contrats opérationnels des armées, tiendra compte de l'avancement des chantiers liés à la préparation du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* dont les échéances sont les suivantes pour le périmètre Défense :

- publication du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* au mois de mars 2008,
- préparation de la prochaine LPM.

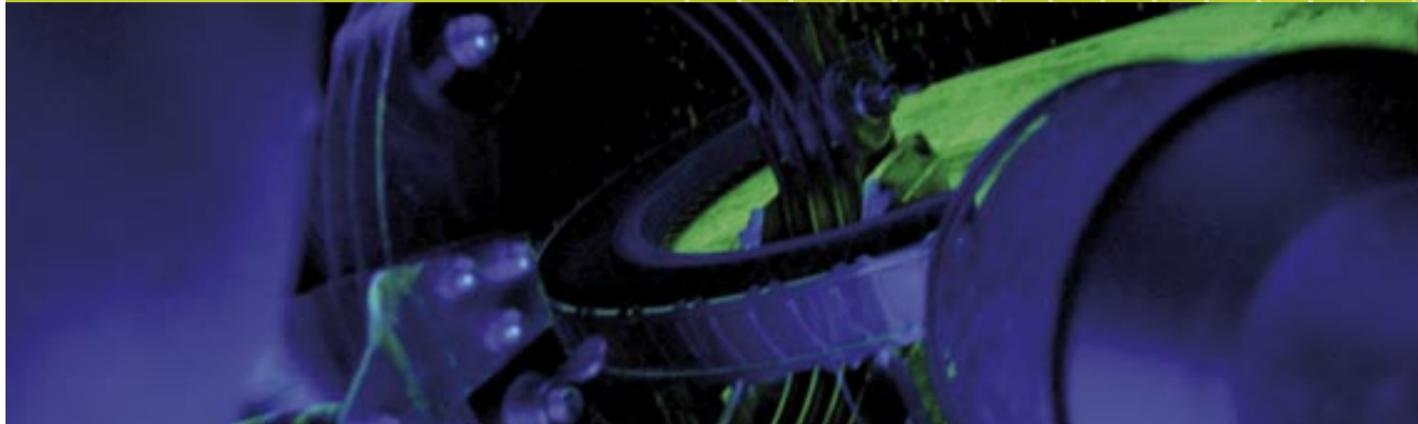
### Des objectifs de rationalisation cohérents avec les objectifs gouvernementaux

Les rationalisations envisagées pourront se traduire par des réorganisations qui auront des conséquences pour le personnel de la Défense, pour les collectivités locales concernées ainsi que pour le tissu industriel.

C'est la raison pour laquelle le ministre de la défense a confié au secrétaire général pour l'administration la préparation du traitement des réorganisations, envisagées notamment sous le double aspect du traitement social et de la concertation avec les élus et tous les partenaires locaux ; le SGA dispose pour ce faire de la délégation aux restructurations et agira de concert avec le délégué interministériel aux restructurations de défense (DIRD).

Certaines rationalisations comporteront un coût de transition (ex. : regroupement d'unités entraînant la fermeture de sites et l'agrandissement de sites existants). La mission cherchera à évaluer ces coûts avec précision et à détailler les moyens de les minimiser.

La réforme sera d'autant mieux acceptée qu'elle se traduira rapidement par une amélioration significative des capacités d'engagement opérationnel des unités. Comme l'engagement en a été pris, les mesures mises en œuvre comporteront une contrepartie pour le personnel en termes de rémunération et de conditions de vie.



CHAPITRE :

# 02

Un ministère au service des priorités  
de l'action gouvernementale

Conformément aux priorités de l'action gouvernementale, la Défense apparaît comme un acteur de la politique sociale de l'État. Aussi, le ministère a-t-il élaboré le plan « égalité des chances » qui prévoit une série d'actions de promotion sociale et de lutte contre la discrimination. Selon la même logique, la Défense renforce sa politique de développement durable et de respect de l'environnement.

La Défense est également un acteur important de la vie économique. Elle œuvre, entre autres choses, à la conservation d'une base industrielle et technologique performante, essentielle à l'indépendance de la France dans le domaine des équipements militaires. Son action visant au développement du tissu industriel s'inscrit dans ce cadre et se manifeste, notamment, à travers les concours financiers apportés aux PME/PMI conceptrices d'innovations technologiques indispensables aux programmes de défense, via la large participation du ministère à la politique des pôles de compétitivité. S'ajoutent à cela son implication en matière d'intelligence économique et de protection des secteurs « stratégiques », ainsi que le soutien aux exportations des entreprises françaises du secteur de la défense.

## I. LE PLAN « ÉGALITÉ DES CHANCES »

Le chantier de l'égalité des chances constitue une priorité gouvernementale qui doit mobiliser l'ensemble des services de l'État. Le ministère de la défense est pleinement engagé dans cette politique interministérielle. Basé sur les valeurs d'éducation et de promotion sociale, ce plan a pour objectif de permettre à l'ensemble des jeunes, particulièrement ceux issus de milieux modestes, de progresser dans la société, de développer les valeurs de citoyenneté et de mieux faire connaître la communauté de défense.

### Les actions en matière d'éducation

Elles permettront d'organiser un réseau de jeunes intéressés par le monde militaire.

- Le « tutorat » vise à favoriser la mixité sociale dans le recrutement des officiers. Le dispositif comprendra une phase d'information au sein des établissements d'enseignement secondaire sur les métiers exercés par les officiers et leurs parcours de carrière ainsi que les modalités d'accès aux grandes écoles militaires. Des tutorats individuels, correspondant à la constitution de binômes élève-officier / élève-lycéen permettront, à travers des relations personnalisées et de confiance, un véritable parrainage. Par ailleurs, la démarche engagée vise à ouvrir plus largement les « lycées de défense », en y développant l'accès de jeunes gens méritants issus de milieux modestes. L'accueil d'élèves au sein de classes-relais est envisagé, à titre expérimental, en 2008. Des études sont engagées concernant la création de classes-tampon de remise à niveau afin d'intégrer les classes préparatoires des grandes écoles, ainsi que la mise en place de classes de préparation au baccalauréat pour le personnel de la Défense, facteur de promotion sociale.
- L'action « Cadets de la Défense » vise les jeunes de 14 à 16 ans et doit faciliter localement la mixité sociale par des contacts entre jeunes de milieux différents, à travers des activités sportives et de découverte du monde militaire. Une expérimentation sera menée en 2008.
- Les « Préparations militaires » seront constituées de périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la Défense afin de répondre aux besoins d'une armée professionnalisée. Elles auront pour objectif la découverte du métier de militaire. En 2008, il est prévu 15 000 places pour une durée de deux à quatre semaines.
- Le dispositif « Défense 2<sup>e</sup> chance » est destiné à des jeunes en difficulté scolaire. Sur la base du volontariat, ces jeunes de 18 à 21 ans ont l'opportunité d'obtenir une formation professionnalisante afin de les aider à trouver un emploi.

### Les actions en matière de promotion sociale

Relevant du domaine de la promotion sociale, l'action « Formation qualifiante » s'appuiera sur l'expérience acquise par le ministère de la défense en matière d'apprentissage pour multiplier les conventions localement avec les collèges et lycées professionnels, afin de développer les possibilités d'accueil en formation qualifiante au sein du ministère. De plus, le ministère de la défense souhaite dynamiser l'usage du « pacte junior » par un recrutement de 150 adjoints techniques et 30 adjoints administratifs en 2008. Enfin, les actions de « reconversion » au profit des nombreux jeunes militaires qui avaient quitté le système éducatif sans avoir obtenu de qualification feront l'objet de nouvelles évolutions. Ces dernières leur permettront de trouver plus facilement un emploi dans le secteur civil à l'issue de leur contrat.

## 2. LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le ministère de la défense, en raison de ses missions et activités ainsi que de l'importance des emprises dont il assure la gestion, est concerné au premier chef par les problématiques environnementales.

### La prévention et la lutte contre les atteintes à l'environnement

La gendarmerie assure dans son action quotidienne la prévention et la lutte contre les atteintes à l'environnement. Un office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et la santé publique (OCLAESP) a été mis en place depuis mars 2004 et rattaché à la direction générale de la gendarmerie nationale. Le nombre d'infractions environnementales constatées par la gendarmerie pour l'année 2006 était de 39 691.

En matière de prévention des pollutions marines, la marine nationale affrète cinq remorqueurs tenus en alerte permanente. La marine entretient également un dispositif lui permettant de traiter les pollutions marines (allègement, confinement, récupération, dispersion). Enfin, les moyens de la marine, notamment les aéronefs, prennent une part prépondérante dans les actions de répression des pollutions volontaires ou accidentelles par la surveillance des approches maritimes ou des rails de navigation.

### La prévention des pollutions et des risques liés aux activités de la Défense

La Défense gère, dans le cadre de ses activités, un parc de plus de 7 000 installations classées pour la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des réglementations relatives à l'environnement sur ces sites est assuré par le contrôle général des armées.

La délégation générale pour l'armement (DGA) finalise actuellement la certification ISO 14001 de l'ensemble de ses 20 principaux sites industriels.

### Nuisances sonores liées aux activités de la Défense

La maîtrise des nuisances sonores générées par l'activité aérienne des armées est une préoccupation majeure du ministère de la défense. Les chartes de qualité de l'environnement sonore prévoient, pour les aérodromes concernés, des aménagements aux activités aériennes, susceptibles de réduire ces nuisances tout en étant compatibles avec les missions des forces armées. Les bases aériennes se sont ainsi engagées à limiter l'activité aérienne de nuit aux missions strictement nécessaires au maintien de la capacité opérationnelle des équipages, à limiter les vols d'entraînement de nuit et à alléger les activités en période estivale. En outre, la quasi-totalité des aérodromes militaires est pourvue d'un plan d'exposition au bruit. Ce document, annexé au plan local d'urbanisme, définit des zones autour des aérodromes au sein desquelles les constructions sont limitées.

**Préservation de la biodiversité**

Le ministère de la défense joue un rôle important dans la stratégie nationale de préservation de la biodiversité, compte tenu de la taille de son patrimoine foncier (264 000 ha) et du fait que les terrains qu'il utilise sont préservés de l'urbanisation et de l'agriculture intensive. 50 000 hectares de terrains militaires sont désormais classés Natura 2000, ce qui représente 19 % du domaine militaire. Le dispositif Natura 2000 se présente comme un vaste réseau écologique européen, composé de zones de protection spéciale particulièrement appropriées à la survie et à la reproduction d'oiseaux protégés et de zones spéciales de conservation comprenant des sites qui comportent des habitats naturels menacés ou abritant des espèces de faune et de flore à protéger.

Le ministère de la défense conclut, par ailleurs, des partenariats afin de favoriser une gestion écologique des terrains, dans une démarche de protection de la biodiversité et de respect des contraintes liées aux missions de Défense. Ainsi, le 3 décembre 2006, a été signée une nouvelle convention entre le ministère de la défense et le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) couvrant une trentaine de sites présentant une flore et une faune remarquables. Le 7 décembre 2006, a été signée une convention de partenariat avec l'office national de la chasse et de la faune sauvage concernant la conservation et la gestion de la chasse sur les domaines militaires présentant un intérêt faunistique et cynégétique particulièrement remarquable.

Enfin, de nombreuses initiatives sont menées localement en matière de biodiversité. Ainsi, le centre du Bouchet de la DGA a signé un protocole d'accord avec le conseil général de l'Essonne par lequel il s'engage à mettre en œuvre une gestion écologique appropriée des terrains voisins du centre, permettant la conservation de la faune, de la flore et des habitats naturels.

**Réduction des émissions de gaz à effet de serre**

Le ministère de la défense encourage l'utilisation des transports en commun par les agents du ministère. Il est depuis longtemps lié à la SNCF par une convention permettant aux militaires de bénéficier d'une réduction de 75 % sur le prix des billets.

En outre, il veille à la modernisation de son parc de véhicules et à la réduction des cylindrées des véhicules non opérationnels afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

**3. DES PME-PMI AU CŒUR DE LA BASE INDUSTRIELLE DE DÉFENSE**

Premier acheteur et investisseur public, le ministère de la défense représente les deux tiers du montant des marchés publics passés par l'État. Ces investissements en équipements de défense sont déterminants pour la satisfaction du besoin militaire. Celle-ci repose sur l'existence d'un tissu industriel varié et disposant des moyens industriels et humains, bureaux d'études, technologies et savoir-faire pour concevoir, réaliser et soutenir les équipements de défense.

L'industrie est un élément indissociable de la posture de défense de notre pays. En effet, l'accès souverain d'une nation, ou d'un ensemble de nations, aux capacités technologiques et industrielles de défense est essentiel, non seulement pour son efficacité militaire, mais aussi pour ses marges de manœuvre diplomatique et son autonomie de décision et d'action. Les compétences industrielles interviennent à différents niveaux, depuis le grand maître d'œuvre jusqu'à la petite entreprise détentrice d'une technologie élémentaire.

Les capacités industrielles et technologiques de défense dépendent pour une large part de la solidité d'un tissu étendu de PME-PMI qui, grâce à leur réactivité et leur compétitivité, ont la capacité de développer des innovations de rupture et de productivité. Elles jouent un rôle essentiel aux côtés des grands maîtres d'œuvre industriels et des équipementiers. Elles sont souvent détentrices de technologies de haut niveau, indispensables au développement et au maintien de notre excellence technologique, ce qui en fait des fournisseurs stratégiques pour la défense.

Attentif à ces enjeux, le ministère de la défense développe une politique adaptée en faveur des PME-PMI : actions relatives à la recherche et l'innovation ainsi qu'à la R&T et au dispositif REI (évoquées au chapitre 4 de la partie I : Les moyens de la défense), soutien à l'innovation au travers de la participation du ministère aux pôles de compétitivité, financements conjoints avec Oseo-Anvar, recours aux plans d'acquisition dans le cadre des programmes confiés aux maîtres d'œuvre, aide à l'accès au capital au travers de fonds d'investissement, soutien aux exportations (cf. point 6 ci-après)... Le ministère s'attache à révéler les innovations technologiques proposées par les PME, et en particulier les technologies de rupture, en vue de leur intégration dans les systèmes de défense. La DGA oriente ses efforts de soutien plus particulièrement vers les PME indépendantes, dont les capacités présentent un fort potentiel pour les programmes de défense.

**4. LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ**

Le ministère de la défense contribue largement à la politique des pôles de compétitivité. Ces pôles facilitent la coopération autour de projets innovants sur un espace géographique donné, entre des entreprises, des centres de formation et des unités de recherche publiques ou privées. Les partenariats s'organisent autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique et visent à atteindre une masse critique permettant une compétitivité et une visibilité internationales. Ils constituent des lieux privilégiés pour les programmes de recherche duale soutenus par le ministère de la défense.

La Défense participe activement à 13 des 66 pôles de compétitivité labellisés en 2005. Elle assure le rôle de correspondant interministériel pour sept d'entre eux. Les technologies développées par ces pôles rejoignent en effet les thèmes d'intérêt du ministère, notamment dans les domaines de l'aéronautique, du spatial, des systèmes embarqués, des systèmes complexes et des réseaux sécurisés, de la sécurité et de la sûreté maritimes, des applications photoniques et laser. Cinq nouveaux pôles ont par ailleurs été labellisés en 2007, dont deux intervenant dans les domaines aéronautique et spatial, en lien avec le pôle Aerospace Valley – AESE dont la Défense est correspondant interministériel.

La DGA participe en outre à la coordination de six autres pôles de compétitivité dont le correspondant interministériel est issu d'un autre ministère. Ces pôles couvrent des domaines intéressant la Défense en matière de micro- et nano-technologies, de biologie, de systèmes électroniques de communication et d'imagerie et de matériaux.

Le ministère de la défense, à travers la délégation générale pour l'armement, est le second contributeur au fonds unique interministériel, porté par le fonds de compétitivité des entreprises (FCE) géré par la direction générale des entreprises (DGE) du ministère de l'industrie. Cela représente 45 M€ sur trois ans. Le ministère contribue également au financement de l'animation des structures d'animation des pôles au travers du fonds de restructuration de la Défense (Fred), à hauteur de 9 M€ pour trois ans.

	Coordination assurée par le ministère de la défense	Participation du ministère de la défense
Pôles mondiaux	- Aerospace Valley-AESE (Toulouse, Bordeaux) - System@tic (Paris-Région)	- Minalogic (Rhône-Alpes) - Lyonbiopole (Lyon) - Solutions communicantes sécurisées (PACA)
Pôles à vocation mondiale	- Sea-nergie (Brest) - Mer, sécurité et sûreté (Toulon)	- Images et réseaux (Bretagne)
Pôles nationaux	- Photonique (PACA) - Elopsys (Limousin) - Route des lasers (Bordeaux)	- EMC2 (Pays-de-la-Loire) - Pôle des microtechniques (Besançon)

#### Un exemple de pôle de compétitivité : le « pôle Aerospace Valley - AESE »

Le pôle mondial Aerospace Valley - AESE (aéronautique, espace et systèmes embarqués) représente environ 94 000 emplois industriels, 1 200 établissements et 8 500 emplois dans la recherche et trouve des applications aussi bien civiles que militaires, illustrant l'intérêt du renfort de la recherche et de l'innovation duale. On compte parmi ses membres les plus grands maîtres d'œuvre de la filière et plus de 250 PME. Son ambition est de conforter sa première place mondiale en aéronautique civile, sa première place européenne dans le domaine de l'espace, de renforcer sa position d'excellence dans les systèmes embarqués, et de devenir un pôle de recherche et de formation de référence mondiale avec l'objectif de créer de 40 000 à 45 000 emplois d'ici 20 ans. Sa montée en puissance a été rapide : près de 40 projets, représentant une aide de plus de 60 M€, ont été sélectionnés au titre du seul fonds unique interministériel d'appui aux projets de R&D pour lequel le ministère de la défense est le deuxième contributeur.

## 5. L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

La diversité des fournisseurs de la défense, l'importance des moyennes et petites entreprises ainsi que la nécessité de protéger, dans un contexte mondial de forte compétition économique, certaines activités industrielles à caractère stratégique, ont conduit le ministère de la défense à préconiser la mise en place d'outils de veille, d'analyse et d'action (y compris au plan financier), afin de faire prévaloir l'intérêt à long terme de la Nation dans ces domaines. La délégation générale pour l'armement coordonne l'action des services relevant du ministère de la défense et participe directement à la politique de l'État dans le domaine de l'intelligence économique au sein du dispositif interministériel mis en place depuis 2004 sous la houlette du Haut responsable pour l'intelligence économique (HRIE).

Le ministère de la défense conduit depuis des années une politique de soutien des PME, notamment en matière d'accès aux fonds propres. Cette initiative, reprise par le Gouvernement sous la responsabilité du HRIE, a encouragé la création, en 2005, d'un dispositif de fonds d'investissement pour les PME de secteurs identifiés comme stratégiques, et la DGA assure le secrétariat du comité en charge de ce dispositif. La Financière de Brienne (FDB), filiale du groupe Défense conseil international (DCI), dont la collaboration avec le ministère de la défense remonte à 1993, joue un rôle fondamental dans ce dispositif. Société de capital-risque positionnée sur les secteurs stratégiques nationaux et européens, la FDB a déjà investi à hauteur de 15 M€, en fonds propres, dans des entreprises de haute technologie duale à fort potentiel de croissance et porteuses de projets ambitieux.

En mars 2006, au travers d'un nouveau partenariat, la DGA a renforcé ses liens avec le groupe DCI et ses sociétés d'investissement en capital, ainsi qu'avec la société d'investissement et de gestion ACE Management. Ces acteurs tiennent une place éminente dans le dispositif mis en place par le HRIE.

## 6. LE SOUTIEN AUX EXPORTATIONS

Le marché international de l'armement est en expansion. Après avoir baissé entre le milieu des années 1980 et la fin des années 1990, les dépenses militaires augmentent régulièrement partout dans le monde, sauf en Europe, depuis le début des années 2000. Cette tendance devrait se maintenir dans les années qui viennent. Cependant, l'évolution des prises de commandes par nos entreprises est restée sensiblement inférieure à celle de la demande mondiale : nos parts de marché ont diminué.

Ce marché mondial de l'armement est en voie de « banalisation ». La concurrence y est beaucoup plus vive et plus diverse qu'au début des années 1990, avec des concurrents traditionnels (États-Unis, Royaume-Uni, Italie, Allemagne, Suède ou Russie), mais aussi un certain nombre de nouveaux venus qui ont pour caractéristiques communes d'être commercialement plus actifs, et de n'être pas liés par la convention anticorruption signée dans le cadre de l'OCDE. Cette concurrence est probablement appelée à gagner encore en intensité.

Notre pays dispose d'une gamme de produits proposables à l'exportation, développés depuis le milieu des années 1990 et qui commencent à arriver dans les forces, qu'il s'agisse du Rafale en matière d'avions de combat, du NH90 et du Tigre en matière d'hélicoptères, de la Fremm en matière de bâtiments de surface, du système Caesar en matière d'artillerie ou du VBCI en matière d'engins blindés.

Tout en veillant scrupuleusement au respect des engagements internationaux et à la non-prolifération d'équipements sensibles, l'État apporte son soutien aux exportations de matériel militaire. Ce soutien doit tenir compte des caractéristiques du marché domestique français. En favorisant toutes les possibilités de rentabilisation des capacités industrielles de production, ce soutien contribue à une bonne maîtrise des coûts unitaires des matériels commandés au profit de nos armées.

Les efforts engagés depuis le début des années cinquante ont permis à notre pays de satisfaire l'essentiel de ses besoins en matériels militaires et de devenir un acteur majeur sur le marché international de l'armement. Dans un contexte où la concurrence s'accroît et où l'industrie d'armement reste l'un des points forts de notre commerce extérieur, il est nécessaire à la fois d'optimiser le dispositif de soutien public aux exportations de matériel militaire et d'en améliorer l'efficacité. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- une meilleure coordination et une plus grande mobilisation du dispositif de soutien public aux exportations d'armement, notamment à travers la création de la Commission interministérielle pour le soutien aux exportations de sécurité (CIEDES) et la mise en œuvre d'un plan annuel de soutien aux exportations d'armement ;
- une réflexion sur l'évolution des procédures de contrôle, s'inscrivant dans les suites du rapport Fromion ;
- le développement plus systématique d'une offre qui puisse être considérée comme globale, c'est-à-dire une offre qui couvre à la fois l'amont (aide à la définition du besoin technique ou opérationnel) et l'aval (suivi et contrôle de l'exécution des contrats, formation des personnels, assistance en matière de MCO des matériels vendus) ;
- l'enrichissement de la gamme des produits susceptibles d'être proposés par l'offre française.

#### Des dispositifs spécifiques pour les PME-PMI

Dans le cadre du développement des exportations vers de nouveaux marchés, le ministère, via la DGA, met en œuvre des dispositifs spécifiques de soutien à l'égard des PME-PMI du secteur de la défense, en parallèle d'actions générales de sensibilisation des entreprises du secteur sur d'éventuelles opportunités de marché à l'export :

- des avances remboursables contribuant au financement de l'industrialisation de produits dans le secteur de la défense et destinés à l'exportation (procédure dite de l'« article 90 ») ;
- une aide à la promotion industrielle à l'exportation pour faciliter les actions de prospection et la participation à des salons.